

## **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SESSION DU 5 NOVEMBRE 2024

### **SOMMAIRE**

#### **FINANCES ..... 35**

CD-24-11-3179 FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - NOV. 2024 .....	35
-----------------------------------------------------------------------------	----

#### **COHESION SOCIALE ..... 67**

#### **ENFANCE ..... 67**

CD-24-11-3141 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2024-2026 - NOV. 2024 ...	67
CD-24-11-3149 CONVENTION POUR L'APPUI À L'ÉVALUATION DES PERSONNES SE PRÉSENTANT MINEURES ET PRIVÉES TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT DE LA PROTECTION DE LEUR FAMILLE - NOV. 2024 .....	68
CD-24-11-3160 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONVENTION 2025-2029 ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LE CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE - NOV. 2024 .....	69
CD-24-11-3191 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE 05 (ADEPAPE) - NOV. 2024 .....	70

#### **PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL ..... 71**

#### **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ..... 71**

CD-24-11-3177 REVETEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE - APUREMENT DES OPERATIONS - PROGRAMMATION - NOV. 2024.....	71
CD-24-11-3178 RISQUES NATURELS - PROGRAMMATION ET RECUPERATIONS DES OPERATIONS - NOV. 2024.....	71

## **ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ..... 72**

### **LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL ..... 72**

CD-24-11-3189 LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2025 ENTRE L'ETAT ET LE LDVHA RELATIVE A L'EXECUTION DU MANDAT SIEG - NOV. 2024.....	72
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

## **VIE LOCALE ET PROXIMITÉ ..... 73**

### **CULTURE ..... 73**

CD-24-11-3087 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - COSIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - NOV. 2024 .....	73
CD-24-11-3102 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - CINQUIEME SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (20242028) - NOV. 2024 .....	74
CD-24-11-3190 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONTRAT TYPE DE COMMISSARIAT SCIENTIFIQUE D'EXPOSITION - NOV. 2024 76	

### **ÉDUCATION ..... 77**

CD-24-11-3162 COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - NOV. 2024.....	77
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

### **LOGEMENT ..... 77**

CD-24-11-2962 HABITAT ET LOGEMENT - LE PROGRAMME DEPARTEMENTAL PIG+ ET LES OPERATIONS D'AMELIORATION DE L'HABITAT DES COLLECTIVITES - NOV. 2024 78	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

## **FINANCES ..... 79**

CD-24-11-3124 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - LE ROCHASSON NEUF A GAP - NOV. 2024.....	79
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----

## **FONCTIONNEMENT ..... 80**

### **RESSOURCES HUMAINES ..... 80**

CD-24-11-3145 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,  
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - NOV.  
2024 80

**NUMÉRIQUE..... 80**

CD-24-11-3071 TRANSFORMATION NUMERIQUE - FEUILLE DE  
ROUTE DE L'INCLUSION NUMERIQUE FRANCE NUMERIQUE  
ENSEMBLE 2024-2027 - NOV. 2024..... 80

**DIVERS ..... 81**

CD-24-11-3084 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION  
ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL DES  
SERVICES AUX FAMILLES (CDSF) - NOV. 2024 ..... 81

CD-24-11-3156 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION  
DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU  
DEPARTEMENT - TROISIEME TRIMESTRE 2024..... 82

CD-24-11-3163 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU  
D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - QUATRIEME  
TRIMESTRE 2024..... 82

*(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Bonjour à tous. Je déclare ouverte la session du Conseil Départemental.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

*(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)*

**Présents** : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PARA, PEYTHIEU, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT.

**Procurations** : Madame TRUPHÈME a donné procuration à Monsieur NICOLAS.

**Monsieur LE PRESIDENT**.- Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Monsieur les Directeurs Généraux Adjointes, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur de l'ADET, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je tiens, tout d'abord, à vous remercier pour votre mobilisation, ce matin, pour cette nouvelle réunion du Conseil Départemental qui sera largement consacrée au débat d'Orientations Budgétaires et à la prospective sur les finances de notre Collectivité.

Je tiens d'abord à saluer, au nom de cette Assemblée, la nomination de Gilles DELABELLE aux fonctions de Directeur des Déplacements, des Infrastructures Routières et Aéronautiques. Je ne doute pas un instant que ses

compétences vont nous permettre de relever de nombreux défis qui se présentent devant nous. Et donc, nous vous souhaitons, cher Gilles, pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

Comme vous l'avez constaté en entrant dans l'hémicycle, c'est avec plaisir que nous accueillerons, en fin de réunion, pour une dégustation, les représentants de l'Association interprofessionnelle du Bleu du Queyras.

Je voudrais remercier Valérie GARCIN-EYMEOD pour cette heureuse initiative, et vous rappeler que cette association regroupe six fromageries produisant du Bleu du Queyras et un producteur fermier. Nous accueillerons, en même temps, le Président de la Chambre d'Agriculture qui devrait nous rejoindre.

Le lait provient du bassin du Queyras, bien sûr, mais aussi du Briançonnais, de l'Embrunais et du Champsaur/Valgaudemar.

L'association a vu le jour afin de faire aboutir un projet : la reconnaissance du Bleu du Queyras en AOC par la France, puis en AOP par l'Europe.

Les bénéfices attendus du projet pour la filière fromagère des Hautes-Alpes sont multiples : reconnaissance du terroir, de ses savoir-faire et de sa communauté humaine.

Elle a aussi pour but de freiner l'érosion de la production de lait et de consolider une filière laitière fragile. Et enfin, de promouvoir une agriculture de qualité avec plus de valeur ajoutée et de produits attractifs.

Nous aurons donc l'occasion de reparler avec eux, tout à l'heure, ainsi qu'avec le Président de la Chambre d'Agriculture qui accompagne naturellement l'association dans cette démarche.

Quelques mots sur l'actualité des semaines qui se sont écoulées, depuis notre dernière réunion.

Les Hautes-Alpes sont littéralement le territoire où toutes les rencontres se font et où les échanges s'avèrent particulièrement productifs pour l'aménagement de la montagne et l'avenir de nos vallées.

C'est bien entendu dans les Hautes-Alpes, au Dévoluy plus précisément, que l'Association Nationale des Élus de la Montagne a tenu son

40<sup>ème</sup> congrès annuel. Congrès marqué par la présence de deux Ministres, que je remercie à nouveau pour l'intérêt qu'elles portent à notre territoire.

Tout d'abord, Marina FERRARI, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargée de l'Économie du tourisme. Et Françoise GATEL, Ministre déléguée auprès de la Ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat. Françoise GATEL qui a confirmé l'annonce faite par le Premier Ministre, Michel BARNIER, devant le Sénat, quelques heures plus tôt, à savoir que le transfert de la compétence Eau des communes vers les intercommunalités ne serait pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. C'est donc une très bonne nouvelle.

Vous savez combien nous avons combattu cette idée de transfert obligatoire au profit plutôt d'une libre organisation des collectivités dans la gestion de leur eau. Une bonne nouvelle qui reste, toutefois, une petite victoire puisque reste entière la question des transferts aux communautés d'agglomération.

En amont de cette réunion de l'Association Nationale des Élus de la Montagne a eu lieu une réunion du Comité de Massif des Alpes, une instance de coopération très importante également, coprésidée par le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet coordonnateur de massif et le Président de la Commission permanente, Fabrice PANNEKOUCKE, également Président maintenant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Et puis, dans quelques jours, jeudi très précisément, l'Hôtel du Département se fera hôte d'une réunion de Comité de suivi du Programme INTERREG France-Italie, ALCOTRA. Là aussi, il s'agit de coopération entre territoires voisins ayant une histoire, une culture, des problématiques d'aménagement communes.

Autre point d'actualité très marquant de ces dernières semaines : la signature par le Premier Ministre, Michel BARNIER, du courrier apportant la garantie de l'État au CIO, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Une garantie que nous attendions et qui marque une nouvelle étape dans la candidature des Alpes Françaises, en ce sens que nous ne sommes plus simplement candidats à l'organisation de ces jeux, nous

sommes désormais officiellement futurs hôtes des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La candidature revêt aujourd'hui un aspect éminemment concret et opérationnel, et c'est heureux. Dans cinq ans, nous ne serons qu'à 2 mois de la cérémonie d'ouverture. La prochaine étape, pour nous, est désormais la Loi Olympique. Elle est attendue pour le printemps prochain. Elle nous donnera pleine visibilité sur les moyens dont nous disposerons pour préparer cette grande échéance.

Je l'ai dit, en ouverture de ce propos, notre réunion de ce matin sera largement consacrée au débat d'Orientations Budgétaires. Patrick RICOU nous fera, dans un instant, une présentation détaillée du contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui et de la trajectoire qui sera la nôtre, dans les années à venir.

À titre personnel, je tiens à vous rappeler ou à souligner quelques éléments marquants de ce contexte.

Le Département fait aujourd'hui les frais - et ce n'est pas la première fois que cela arrive - d'une gestion discutable des finances à l'échelle nationale. Les dernières années que nous venons de passer ont été marquées par des records dans les Hautes-Alpes, notamment en matière d'investissement, et j'y reviendrai. Mais 2024 marque clairement un décrochage avec une hausse très significative des dépenses de fonctionnement de notre Collectivité. Pourquoi ? Parce que – et ce n'est pas nouveau, cela fait plus de 10 ans que cela dure - chaque évolution législative ou réglementaire se traduit par des dépenses supplémentaires pour les Départements. Les exemples sont multiples. On peut retenir simplement des hausses en matière de ressources humaines, en matière de dépenses sociales en lien avec les mises aux normes purement réglementaires. Il y en a pour une vingtaine de millions d'euros sur cette seule année 2024.

En 2025, cette hausse des dépenses, que nous allons évidemment nous efforcer de contenir, voire de faire baisser, s'accompagnera d'une baisse de nos recettes prévues dans le Projet de Loi de Finances : gel de la compensation par la TVA de la perte de recettes liées à la taxe foncière, baisse

du taux de compensation de la TVA, contribution au fonds de compensation des DMTO parce que non seulement leurs recettes diminuent, mais comme elles diminuent moins dans les Hautes-Alpes, le Département est appelé à contribuer à ce fonds de péréquation. Ou encore contribution des collectivités au redressement des finances publiques qui se traduira, probablement, par un prélèvement de 2 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Pour résumer, avec une hausse des dépenses et une baisse des recettes, cela ne pourra pas durer très longtemps.

J'en appelle au Gouvernement : il est nécessaire de revoir fondamentalement cette copie qui consiste à transférer des charges aux Départements et à créer des besoins nouveaux. Nous avons aujourd'hui besoin de stabilité. Pourtant, je le disais, il y a un instant, la trajectoire était bonne, très bonne même. 2023 et 2024 ont été des années exceptionnelles pour le Département en matière d'investissement. L'année qui se termine établira, en effet, un nouveau record puisque nous la terminerons a priori avec plus de 70 M€ d'investissement. Nous en reparlerons au moment de l'adoption des comptes, dans quelques mois.

Ce sont des records propres au Département des Hautes-Alpes. Mais, il y a aussi des indicateurs nationaux. Avec 469 € par habitant, le Département des Hautes-Alpes avait l'épargne brute la plus importante de tous les Départements, en 2023. Avec 367 € de dépenses d'équipement par habitant, notre Département était également le premier Département de France dans ce registre, l'an dernier. En 2024, cette dépense d'équipement par habitant dépassera largement les 500 € par habitant.

Ces investissements ont été réalisés tout en diminuant le volume de dette du Département, de manière significative. Notre capacité de désendettement est passée de quasiment 4 ans en 2019, à peine plus de 2 ans, en 2023. Sur la même période, la moyenne des Départements de France est passée de 4 années à presque 5 années.

Ce tour de force d'un investissement record et d'une baisse de l'endettement, nous le devons à une gestion rigoureuse de nos finances.



Aujourd'hui, le contexte change et nous allons devoir adapter notre gestion afin de poursuivre nos objectifs : investir et préparer l'avenir de notre territoire.

Voilà pour le cadre de ce débat. Nous y reviendrons dans un instant, après vous avoir écouté. Je vous remercie.

Je passe la parole à Monsieur NICOLAS.

**Monsieur NICOLAS**.- Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, notre groupe tient à saluer l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, en collaboration avec Monsieur le Préfet, de constituer trois groupes de travail autour d'un enjeu majeur : le logement dans les Hautes-Alpes.

Par cette démarche, nous affirmons collectivement que la question du logement n'est plus secondaire, mais essentielle pour l'avenir du département.

Bien sûr, le Conseil Départemental n'a pas cette compétence, mais il assure déjà un rôle essentiel à travers différentes actions, telles que la Maison de l'Habitat et autres. Sans oublier les travaux remarquables et très importants qu'assurent Maryvonne GRENIER, Carole CHAUVET, Gérard TENOUX. Bravo à tous les trois et à ceux qui les accompagnent.

Malgré tout, le constat est sans appel : il manque des logements dans les Hautes-Alpes, ce qui freine notre développement économique et social. Nos entreprises, qu'il s'agisse de tourisme, de la santé et de l'industrie, du BTP, du commerce, de l'agriculture, se trouvent désormais dans une impasse pour recruter, faute de pouvoir loger les salariés. Ce ne sont pas les talents qui manquent, ce sont les logements. Il en est de même pour nos jeunes couples, contraints de quitter le département faute de solution pour se loger. Des familles qui voient leur projet d'installation dans les Hautes-Alpes avorter faute de logement.

Ce phénomène a un impact direct : l'érosion démographique qui entraîne la fermeture d'écoles, ce qui affaiblit le tissu social dans nos villages et menace leur vitalité.

Ne serait-il pas temps de rappeler aux grands employeurs les rôles qu'ils peuvent jouer dans le logement de leurs salariés, comme l'on fait jadis les entreprises telles que Péchiney, Michelin et autres ? Les entreprises ont aussi un rôle social à jouer. En incitant ces entreprises à investir dans des solutions de logements, nous contribuerions à sensibiliser l'emploi et à dynamiser nos territoires, de façon durable.

Ce déficit touche aussi les profils qualifiés (cadres, professions libérales) qui hésitent à venir s'établir durablement chez nous. En somme, notre territoire, malgré ses nombreux atouts, se heurte à un obstacle devenu majeur pour son activité.

Nos seniors, quant à eux, se trouvent souvent dans une impasse face au manque de solution d'habitat inclusif et intergénérationnel. Vieillir dignement dans leur environnement devrait être une option évidente. Certes, des initiatives existent : à Pont-du-Fossé, à Ribiers, à Saint-Crépin et bien d'autres. Mais, sans une vision d'ensemble fédératrice, elles peinent à trouver des investisseurs.

C'est pourquoi nous proposons, Monsieur le Président, que le Conseil Départemental s'engage dans la structuration d'un projet départemental d'habitat inclusif qui fasse de notre territoire un modèle exemplaire pour le bien vieillir.

À cette pénurie s'ajoutent les contraintes spécifiques de nos territoires ruraux et de montagne, confrontés aux nouvelles réglementations d'urbanisme avec le ZAN et le ZEN. Ces normes, bien que nécessaires pour préserver l'environnement, nous imposent de repenser notre offre de logements en intégrant des objectifs environnementaux et énergétiques. Construire, rénover, aménager en respectant ces nouvelles exigences devient une priorité pour répondre aux besoins de nos citoyens, tout en protégeant notre cadre naturel.

Face à ces défis, nous proposons qu'à l'issue des travaux des trois groupes en place, le Département prenne l'initiative de coordonner une concertation départementale impliquant toutes les parties prenantes : collectivités, bailleurs, promoteurs et, bien sûr l'État, de façon que ces dossiers ne restent pas classés et lettre morte.

Cette mobilisation permettra de coconstruire une stratégie de logements ambitieuse, mutualisant nos efforts et fédérant nos compétences.

Ensemble, nous pouvons offrir un habitat inclusif et durable adapté aux besoins de toutes les générations.

L'urgence est là. Notre responsabilité, en tant qu'élus, est d'agir avec détermination pour bâtir un avenir attractif et solidaire pour les Hautes-Alpes.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. le PRESIDENT**.- Merci, Gérard. Deux mots pour rebondir sur ce propos. Tu as fait allusion à cette démarche qui a été initiée par le Département et les services de l'État, par l'intermédiaire du Préfet. Tu as fait allusion à ces groupes de travail que l'on a mis en place. Donc, le logement, sous toutes ses formes, pour toutes les catégories de nos concitoyens, est un vrai sujet pour le Département et on tient à y jouer un rôle important.

Le travail, qui sera fait dans les groupes de travail dont tu as parlé, sera rendu dans quelques mois, avec des objectifs forts. La volonté que le Préfet et nous avons, ce n'est pas de faire un plan en disant « il faudrait que » ; il faut que l'on débouche sur des solutions très constructives. On va tous s'y attacher.

Aujourd'hui, nous avons dans notre arsenal des indicateurs qui font que l'on intervient déjà dans le logement pour l'aide aux communes pour rénover leurs logements. Pour l'habitat inclusif, il y a des projets qui ont émergé sur le département, sur lesquels on est les cofinanceurs, et on y va chaque fois. Mais, cela ne suffit pas. Nous sommes tous vigilants au travail qui sera fait dans ces groupes de travail pour que, demain, on ait une vraie vision d'avenir sur le logement pour tous nos concitoyens, et surtout que l'on prenne, avec les services de l'État, les bonnes décisions pour que l'on développe un axe de notre politique, en direction du logement et de nos concitoyens, avec une ambition de réaliser, au moins de mettre en œuvre avant la fin de notre mandat, des actions fortes dans tous les secteurs qui touchent au logement. Ce sont les enfants, les aînés, les saisonniers, l'habitat inclusif. Bref ! Nous sommes tous concernés. Et moi, je suis un peu optimiste dans cette démarche parce que nous sommes tous concernés et nous avons tous envie de réussir. Donc, nous serons vigilants là-dessus.

Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA.**- Merci, Monsieur le Président. Je reprendrai peut-être la parole, tout à l'heure, pour des propos plus généraux, mais je voulais répondre à notre collègue, en appuyant vos propos, que, sur votre décision, nous avons, à la dernière séance, passé au vote - et merci, chers collègues de l'avoir votée - une subvention de 400 000 € à l'attention de l'Association Vivre et Vieillir chez-soi, pour un projet d'habitat inclusif à L'Argentière-la-Bessée. Je crois que ces projets-là, il faudra continuer à les accompagner puisque l'on voit bien que cette problématique du grand âge devient à la fois quotidienne et extrêmement pesante. Je crois que nous avons déjà eu des débats assez nombreux avec notre collègue Ginette MOSTACHI, notamment sur la situation des EHPAD. On voit bien que c'est un sujet fondamental.

Je voulais, en tout cas, préciser que nous étions fortement mobilisés. Peut-être dire aussi que cette question de logements appelle, me semble-t-il, des questions qui sont très complexes aujourd'hui à s'approprier.

La première des choses est que l'on fait tous face à la modification de nos SCOT et de notre PLU, dans le cadre réglementaire qui est celui de la Loi Climat et Résilience, et donc du ZAN. Il y a eu des annonces du Premier Ministre, que je crois nous apprécions tous, qui vont peut-être assouplir ce dispositif. Pour autant, nous savons aussi que nous avons une obligation environnementale et écologique et que l'on ne va pas continuer encore pendant 50 ans à étendre partout l'étalement urbain.

Cela étant dit, moi, j'arrête, demain soir, au Conseil Municipal, un PLU pour la Ville de Briançon qui va diminuer par deux le foncier constructible. C'est une bonne chose puisqu'il n'y a aucune terre agricole qui va devenir constructible. Et je crois que l'on a une obligation écologique vis-à-vis de nos administrés. Mais cela dit, pour répondre à une demande de logements qui n'a jamais été aussi élevée, en diminuant par ailleurs le foncier par deux, c'est tout de même un peu complexe. Cela appelle à des réflexions que l'on sera obligé d'avoir, ZAN ou pas ZAN, puisque la réalité est que nous n'avons pas envie d'aller construire à 2000 mètres d'altitude et on n'a pas envie d'un étalement urbain qui soit incessant.

Cela appelle à la question des friches, sujet éminemment complexe, coûteux. Et cela appelle à la question des logements vacants. Et donc, de tous

ces programmes, notamment de défiscalisation que l'on a connu dans les stations, mais pas seulement, dans les années 70 et 80, qui font que, sur des copropriétés où il y a parfois 100, 150 propriétaires, on a au milieu une dizaine de pourcent de logements vides, et on ne sait que faire.

Pour conclure ce débat-là, on a le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), avec des copropriétés dont on sait qu'il y a des appartements qui, dans deux ans, ne seront plus en capacité d'être loués, mais dont les travaux ne peuvent pas se faire. Quand vous avez, sur une barre d'immeubles, à La Salle-les-Alpes, la bagatelle de 700 propriétaires, il faut leur expliquer qu'ils doivent se mettre d'accord à l'unanimité que, pour rénover le chauffage, de toute façon c'est un sujet de copropriété, que cela ne peut pas être fait de manière individuelle, à la différence d'un petit appartement où l'on peut faire des travaux de combles ou de fenêtres, et qu'il y a 10 000 € de travaux par foyer, dans les années qui viennent.

Nous sommes face à des sujets majeurs. Je crois que tout cela nous appelle à plusieurs choses :

Un travail sur le logement vacant. Dans beaucoup de nos villes-stations, on est à des taux de plus de 10 % de logements vacants. Moi, à Briançon, j'ai 8 800 logements à peu près, plus de 1 000 logements vacants, un sur dix, avec des indivisions et des sujets extrêmement difficiles. Pour aller capter ces sujets-là, je crois que nous avons besoin d'aides publiques. C'est pour cela que je me satisfais qu'après l'action Cœur de Ville, ait été lancé Village d'avenir. Ces dispositifs permettront d'accompagner des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Et on ne résoudra pas ces problèmes de logements si l'on n'a pas une intervention publique, un levier financier dans lequel le Département est présent, l'Agence Nationale de l'Habitat est présente, la Région est présente, etc.

Tout cela appelle quand même à une faiblesse qui est celle de nos deux départements alpins : nous n'avons pas de société d'aménagement. C'est historique. Il n'y a pas de SEM (Société d'Économie Mixte), il n'y a pas de SPL (Société Publique Locale). Je suis d'autant bien placé pour en parler, de la même manière que le Président, puisque nous travaillions, auparavant, sur certains

dossiers avec la SPL AREA PACA et que nous travaillons maintenant avec ISÈRE AMÉNAGEMENT. C'est un vrai sujet parce que je crois que, sur ces sujets assez structurants, on a besoin d'une foncière. Et si l'on n'a pas un opérateur à la fois public, pourquoi pas capitaliser par des fonds privés, capable de racheter l'ensemble du bâti et du foncier, on ne sera pas capables de mener des opérations de renouvellement urbain. C'est le seul sujet de demain parce que la réalité est que l'on sait tous qu'assouplissement du ZAN ou pas, on n'ira plus construire des lotissements de 100 habitants sur un champ agricole. Ce qui s'est fait dans les années 80-70 n'arrivera plus. On doit se poser ces questions techniquement et mettre les outils en face. Aujourd'hui, je crois que nous ne les avons pas tous et que ce que vient de dire le Président est, à mon avis, très important : nous devons non pas fixer des orientations, mais nous doter des outils qui nous permettent, au plus fin dans les territoires, de mener ces opérations-là. Faut de quoi, tout cela restera lettre morte.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu technique, mais ce sujet me tient très à cœur puisque je pense que, comme chez beaucoup d'entre vous, l'inflation immobilière et la hausse du prix de l'immobilier dues aussi à la raréfaction du foncier, amènent à des situations très difficiles dans lesquelles nos jeunes se posent la question de devoir déménager.

J'ajoute à cela que nous développons, à Briançon – et je vous encourage à le faire –, des programmes autour du BRS (Bail Réel Solidaire) et du PSLA (Prêt Social Location-Accession) qui sont des programmes d'accession à la propriété. C'est majeur : nous devons aider nos jeunes à accéder à la propriété à des prix encadrés. Si le seul sujet est de faire uniquement du locatif social, on va, d'une part, créer un nouveau problème parce que l'on aura du logement social vieillissant qui finira par créer des verrues en plein centre-ville parce que c'est là où cela a été construit, historiquement. Mais, en plus de cela, l'avenir que l'on destine à la génération qui vient est finalement d'être locataire toute leur vie. Je crois que, dans un pays rural et de montagne comme le nôtre, on doit pouvoir conserver à nos enfants l'idée de devenir propriétaires, d'avoir des enfants, et de transmettre, à un moment donné de leur vie. Nous avons des enjeux extraordinaires puisque l'on va être la première génération à connaître

cette fin du foncier, et je crois que cela appelle à des outils et à des interventions extraordinaires.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais je crois que ce débat le mérite.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. La parole est à Monsieur PARA.

**Monsieur PARA**.- Merci, Président. Je souhaitais intervenir sur un sujet que l'on a déjà évoqué, la dernière fois, sur quelque chose qui me paraît être important pour notre Département et qui peut comporter un risque majeur pour notre budget. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, on a un Département qui est bien géré, qui malgré les crises que l'on a, à l'heure actuelle, qui viennent de l'État, de la mauvaise gestion des années de l'État, nous permet quand même d'envisager l'avenir et de maintenir nos investissements. Nous avons quelque chose que l'on ne maîtrise pas : le dérèglement et les désordres climatiques que l'on subit, chaque année. D'ailleurs, ce qui se passe en Espagne nous le rappelle, mais cela s'est passé chez nous, il n'y a pas très longtemps. Cette récurrence des désordres climatiques est de plus en plus fréquente et ces coûts importants, que nous ne maîtrisons pas, sont surtout liés aussi à un défaut d'entretien. Il faut le souligner. Sur les 15 M d'€ auxquels nous avons dû répondre, la dernière fois, je pense que s'il y avait eu un entretien préventif, on aurait pu en limiter au moins les deux tiers. Nous avons donc une urgence à réaliser des entretiens préventifs. J'ai vu que Rémi ROUX est intervenu, à ce titre-là, sur la chaîne locale.

J'avais proposé, lors de notre dernière réunion, une solution. J'en profite que notre députée soit là, et je sais qu'elle a toujours été à l'écoute des suggestions que l'on pouvait faire, pour dire : on a proposé la GEMAPI à toutes les communes, on dit à la commune d'entretenir les cours d'eau, de trouver des solutions, mais sans leur donner un début d'un quelconque moyen. Or, nous avons, en France, un organisme qui fonctionne bien, qui s'appelle les Agences de Bassin. Elles ont été créées en 1964, sous la présidence du Général de

GAULLE, il y a déjà plus de 60 ans. Elles ont d'excellents résultats. Leurs missions étaient d'assurer la qualité des eaux dans nos cours d'eau pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, et en organisant une certaine forme de solidarité en amont et en aval. Ces missions ont été un peu complétées avec les actions sur la biodiversité parce que l'on s'est aperçu que si l'on voulait avoir une bonne qualité de l'eau, il fallait avoir une bonne biodiversité et respecter l'environnement. Ce qui a été fait, et on a plutôt de bons résultats, je tiens à le signaler. Je relisais, il n'y a pas très longtemps, un article sur Sciences et Vie qui classait la France parmi les pays qui avait la meilleure qualité de l'eau sur ses cours d'eau.

Je pense que la solution peut venir d'un transfert de la GEMAPI à l'Agence de Bassin. La structure existe ; elle a cet avantage. Le périmètre me paraît cohérent par rapport à la problématique. C'est une structure qui a des moyens puisqu'elle est assise sur une fiscalité qui est basée sur une certaine forme de solidarité territoriale. Et surtout, c'est la mieux placée pour assurer l'équilibre entre le respect de la biodiversité, mais aussi la nécessité de sécuriser les biens et les personnes.

Je pense que c'est une des solutions. Il y a une urgence à trouver des solutions. C'est facile de critiquer, de dire que l'on a un problème. Moi, je viens du monde de la construction, et dans ce monde, on ne s'engage pas seulement à critiquer, mais aussi à proposer. C'est donc une proposition que je fais. Et je profite de la présence de notre députée. Apparemment, si j'ai bien entendu notre Premier Ministre, il sera à l'écoute de toutes les propositions. Si vous estimez pertinente cette proposition, si vous pouvez la faire remonter, on appréciera fortement votre engagement.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Monsieur PARA. Monsieur TENOUX ?

**Monsieur TENOUX**.- Merci, Président. Je me permets d'intervenir au sujet des différentes interventions qui ont été faites sur le logement. Je salue mon collègue et ami, Gérard NICOLAS, sur l'analyse extrêmement précise du



logement sur notre département qu'il a faite. Et également les propos du Président qui a apporté quelques solutions en disant notamment que l'on ne se réveillait pas aujourd'hui face à cette situation, et que, depuis longtemps, on essayait, à notre échelle, d'y apporter des solutions. Je crois que l'on peut en être fiers. Aujourd'hui, il va y avoir une délibération dans ce sens-là. Les OPAH (Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat) qui ont été mises en place sur notre département. Notre PIG+, ce dispositif d'aide que l'on a pour les logements communaux. Mais, je suis très conscient qu'au regard des enjeux, ce ne sera pas suffisant.

Également l'intervention d'Arnaud, sur le sujet, beaucoup plus technique, mais qui répond à bon nombre de problèmes qu'il faut que nous ayons à l'esprit, face à cette situation préoccupante.

Il y a un sujet qui n'a pas été abordé : la perte de population que nous avons dans beaucoup de communes de notre département, qui sont censées être dynamiques, mais on perd des habitants permanents. Et ce n'est rien à côté de ce que l'INSEE prévoit pour la prochaine décennie.

Vous l'avez évoqué comme étant un cri d'alarme, c'est vraiment un cri d'alarme. Après, on peut nous dire que l'on se réunit, que l'on en parle, que l'on imagine. J'éviterai de tomber dans ce piège où, à la sortie de quelque chose qui peut nous paraître comme étant une solution, nous rende responsable d'une situation que nous ne maîtrisons pas. Je pense qu'au regard des enjeux que nous avons aujourd'hui, notamment la perte de populations permanentes, les difficultés liées au DPE, les difficultés liées au système que nous avons extrêmement complexe – Arnaud a évoqué notamment les copropriétés, je peux en parler, ce que tu as dit, Arnaud, est tout à fait juste -, il faut faire, mais comment faut-il faire lorsque l'on est face à un problème que tu viens d'évoquer : des assemblées générales qui ne se réunissent qu'une fois par an, des syndicats qui ne sont pas professionnels pour organiser ce type d'aménagements ? Je parle en connaissance de cause puisque j'ai accompagné une copropriété : il a fallu 7 ans pour rentrer dans les travaux. Je peux vous passer les détails scandaleux pour en arriver là. C'est sur une copropriété qui ne comporte que quelques logements. Quand je vois la massification qu'il faudrait faire sur notre

département pour répondre à ces enjeux, je me dis « bon courage ». Et surtout, ne pas croire que les ateliers, malgré la bonne volonté de chacun d'entre nous et aussi des services de l'État, apporteront une solution pérenne à la situation dans laquelle nous sommes. C'est un peu le miroir aux alouettes.

J'ai bien entendu tes propos, Gérard. Je pense que l'on a le devoir d'imaginer quelque chose de différent. En pensant que l'on va apporter une solution avec ce qui existe, on se met le doigt dans l'œil. Il faut prendre la dimension de ces enjeux qui sont colossaux. Comment va-t-on faire pour accueillir nos jeunes ? La problématique des vacances, on peut en parler. On a commencé par la Commune d'Orpierre, avec l'ADI ; aujourd'hui, nous sommes sur trois autres communes avec qui nous faisons un travail. Mais, une fois que l'on a analysé la vacance, que faisons-nous ? On demande aux communes. Pour ma part, j'ai porté un dossier comme celui-là ; je vous prie de croire qu'il faut avoir du courage. On fait face à différentes successions. J'ai aussi eu un dossier comme cela où il a fallu que je récupère un bien. Je vous prie de croire que vous n'avez pas la solution dans les six mois.

C'est pour cela qu'il faut être vigilant, qu'il faut faire, je ne sais pas comment. En tout cas, je suis persuadé qu'il faut que l'on travaille ensemble et que l'on imagine des choses qui n'existent pas à ce jour et ce ne sera pas une chose qui apportera la solution au regard des enjeux qui sont les nôtres.

Merci de ce débat. Nous allons avoir une délibération. Malgré tout, nous faisons, avec nos moyens et les dispositifs que l'on met en place, notamment l'OPAH au travers du PIG+ qui, sur ma Communauté de Communes, est très appréciée. Et on se rend compte que, pour le maintien à domicile des personnes âgées, ce qui est fait est remarquable puisque l'on arrive à avoir des dossiers qui sont financés de façon très importante et qui apportent une solution à nos personnes retraitées qui peuvent rester chez elles pratiquement jusqu'à la fin. C'est déjà un très beau travail fait par notre Collectivité. Mais, il y a encore du boulot.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Gérard. J'en profite pour saluer l'arrivée d'Éric LIONS, le Président de la Chambre d'Agriculture, qui vient

partager nos inquiétudes sur notre budget de 2025. Et je passe la parole, sans plus tarder, à Carole.

**Madame CHAUVET**.- Merci, Président. Je remercie Gérard NICOLAS d'avoir mis sur la table le sujet du logement. Cela nous permet de parler de ce travail qui rassemble le Département, la Préfecture, l'ensemble des partenaires départementaux, sur ce gros sujet qu'est le logement.

Je voulais revenir, quant à moi, sur ce qu'a dit Arnaud MURGIA sur le DPE. Il n'y a pas que les copropriétés qui sont embêtées, on a encore ces gros problèmes de calendrier qui, je l'espère, sera assoupli, comme nous l'a dit Michel BARNIER dans sa lettre de commande, le mois dernier. On attend des dates pour alléger le calendrier de ces DPE.

Je suis aussi complètement d'accord qu'il faut offrir une complète opportunité aux jeunes haut-alpins de devenir propriétaires, avec les systèmes de PSLA sur lesquels, nous, OPH des Hautes-Alpes, on travaille beaucoup, et on en fait un peu partout, dès que possible. Mais, on ne peut pas aussi mettre en opposition les propriétaires et les locataires. Il y a aujourd'hui beaucoup de personnes qui sont en difficulté pour se loger. Il faut savoir que les salaires des haut-alpins sont très faibles et très moyens. Plus de 60 %, voire 70 %, de la population peut prétendre au logement social. Il est important aussi de soutenir ces personnes-là. Il faut aussi savoir que les prêts, aujourd'hui, compte tenu des taux d'intérêt, sont difficiles à obtenir. Il faut en effet encourager les personnes à devenir propriétaires, mais on ne peut pas oublier les locataires dans cette histoire-là parce que c'est aussi un premier pas dans la chaîne du logement. Merci, Président.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci pour ces précisions, Carole.

Bernadette SAUDEMONT ? On change de sujet, probablement.

**Madame SAUDEMONT**.- Oui, Président. Vous avez évoqué des évènements qui ont eu lieu et auront lieu sur notre territoire puisqu'il est très apprécié, dans cette année 2024, pour y accueillir des congrès, des comités de

suivi divers. Du coup, cela me donne l'occasion de communiquer sur ce travail qui se fait dans les deux instances que sont le Comité de Massif Alpin, qui réunit les deux Régions, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et le Comité de suivi INTERREG ALCOTRA pour les fonds européens, regroupant autour de la Commission européenne, tous les Départements alpins et frontaliers de nos deux Régions, pour la partie française, et un certain nombre de Régions italiennes (Piémont, Ligurie, Val d'Aoste) et la Métropole de Turin.

Je représente notre Collectivité dans ces deux instances, et le travail qui s'y fait est au fond un travail d'intelligence collective qui, dans les deux cas, mais sur des périmètres différents, cherche à valoriser nos territoires, à les protéger, à les développer, à les faire évoluer vers la modernité et leur donner une forme de sécurité. Le premier avec des financements de l'État français et des collectivités. Le second avec des fonds européens dédiés, à hauteur de 80 %.

Le Comité de Massif Alpin regroupe 77 membres (des départements, des parlementaires, des chambres consulaires, des parcs nationaux et régionaux, etc.) et il est présidé par le Préfet de Région, assisté de notre préfet, le Préfet des Hautes-Alpes, coprésidé par Fabrice PANNEKOUCKE, qui est le nouveau Président de la Région AURA. Le comité est assisté et animé par le commissariat de massif.

Il s'est réuni, au Château de Montmaur, le 8 octobre dernier, et avait pour ordre du jour, d'une part la jeunesse et le développement auprès des décideurs du réflexe jeunesse que nous essayons de systématiser, notamment quand nous abordons les enjeux qui leurs sont spécifiques. Et celui du logement est un enjeu majeur pour eux. Le deuxième point à l'ordre du jour est l'élaboration du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), dont je vous ai parlé la dernière fois, et pour lequel nous avons fondé un groupe de travail, récemment. Ce PACC se structurera en un plan d'actions, en mises en œuvre des conditions de protection et sans doute d'anticipation, d'ailleurs. Il devrait être un levier pour réunir des fonds et, sans doute, faire pression aussi auprès de la DESEC pour les collecter. Pour mémoire, je voulais vous dire aussi qu'un groupe de travail

« Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 » a été créé également pour essayer de préparer le terrain.

Par ailleurs, INTERREG ALCOTRA. Je ne sais pas si vous êtes familiers avec ce programme, mais il est financé par l'Union Européenne et a pour objectif de renforcer la cohésion entre les régions frontalières françaises et italiennes.

L'autorité de gestion est la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Notre Président était, à ce jour, Nicolas DARAGON, mais comme il est devenu Ministre, il cède la place à un autre vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui est Pierre OLIVER. Et le comité de suivi, qui se réunit régulièrement une fois en France, une fois en Italie, aura lieu demain et après-demain chez nous.

Nous sommes entrés dans la mandature 2021-2027, avec des thématiques précises, et nous partageons, entre notre Département et ce programme INTERREG, des objectifs communs : répondre aux défis environnementaux (les risques naturels, l'adaptation au changement climatique), garantir l'accès aux soins de santé, la culture, le tourisme durable, l'inclusion sociale, l'innovation sociale. Ce qui donne lieu à des financements de projets qui ont été sélectionnés et retenus pour leur sérieux et leur qualité.

Les comités de suivi sont des lieux d'arbitrage. En 2023, par exemple, pour que vous ayez une idée de ce qui s'y passe, 8 projets ont été soutenus dans les Hautes-Alpes. Les bénéficiaires étaient le Département des Hautes-Alpes, les Communautés de Communes du Guillestrois-Queyras, de Serre-Ponçon, les Parcs Naturels Régionaux du Queyras et des Écrins, autres acteurs locaux, etc., pour un montant de 5 M€ côté français, et l'équivalent côté italien. Sur la mandature 2014-2020, 28 M € pour les Hautes-Alpes.

Demain, nous présenterons à la Cinémathèque de Montagne deux réalisations : une autour du Mont Viso, présentée par le Président de la Communauté de communes Guillestrois-Queyras, Dominique MOULIN ; et une autre réalisation, un sous-projet d'un projet MITO de Boscodon et Grand Morgon, présenté par Claire LANG. Certains collègues parmi nous - je pense à Valérie, Marine, Marc - ont déjà participé, dans leur territoire ou leur délégation, à la mise en œuvre des projets une fois sélectionnés. Et je recommande d'exploiter ces

fonds qui sont généreux (80 %), même s'ils nécessitent une grosse part d'ingénierie et de trésorerie.

Et puis, nous aurons jeudi matin, dans nos murs, le comité de suivi proprement dit, avec traduction simultanée franco-italienne, et nous sélectionnerons certains autres projets et en refuserons d'autres, bien entendu, c'est la Loi du genre.

Je voudrais rajouter que ces deux journées ont été organisées par Michel GAILLARD et Carole MORESE, avec sérieux et avec charme. Ce qui est la promesse de deux journées qui devraient être réussies, et je les en remercie.

**Monsieur le PRESIDENT**. - Voilà un beau programme. Monsieur HUBAUD, vous souhaitez prendre la parole ?

**Monsieur HUBAUD**. - Oui, merci, Président. Avant d'évoquer la pause fruitée, je voudrais revenir sur les propos que vous avez tenus, tout à l'heure, sur la compétence Eau. Je suis ravi et heureux que le combat que l'on a mené, avec mon collègue de Claret, la Commune de La Freissinouse, et nos collègues de la Communauté d'Agglomération, soutenue par Roger DIDIER, ait pu permettre que les Communautés de Communes puissent ne pas transférer. Il n'en reste pas moins que nos Communautés d'Agglomération l'ont transféré et ne pourront certainement pas la récupérer.

J'ai sollicité des collègues et des élus de toutes tendances politiques, et je me retourne vers vous, Madame la Députée, pour que vous appuyiez encore sur cette affaire-là. Il y a 12 Communautés d'Agglomération en France, 5 DOM-TOM et outremer, et 6 environ qui sont en territoire de montagne comme les nôtres. Il faut arriver, par la spécificité Montagne, par la Loi Montagne ou je ne sais quoi... Je sais que vous êtes intervenu, Monsieur le Président, à ma demande, auprès de nos collègues. J'ai encore un peu d'espoir. Mais, si l'on n'arrive pas à rattraper ce wagon et que les Communautés d'Agglomération comme les nôtres puissent bénéficier de cela, je pense que le combat sera perdu car c'est extrêmement fragile. Tout ce que nous pouvons faire dans la communauté d'agglomération ne tient qu'au bon vouloir de notre Préfet et du

Directeur Départemental de la DGFIP qui a compris l'enjeu. Si, demain, il change, il peut revenir sur cette décision. C'est fragile. Il faut au moins blinder les conventions que l'on a faites. Il y a trois communautés d'agglomération en France qui fonctionnent avec les conventions que nous avons faites. J'en appelle à tout le monde, à nos collègues : si vous avez des connaissances, n'hésitez pas. Et Madame la Députée, je te relance là-dessus, je sais que tu feras remonter les affaires. Pour nous, c'est important parce que gérer notre eau, c'est gérer aussi nos communes, et si l'on perd la compétence Eau, Assainissement et Urbanisme, on prend nos clés, on les donne au préfet et on se barre.

**Monsieur le PRESIDENT**. - Le combat n'est pas tout à fait gagné.

**Monsieur HUBAUD**. - Mais, il n'est pas perdu. Il faut rester optimiste.

En ce qui concerne la Pause fruitée, c'est avec joie et fierté que nous célébrons, cette année, la 11<sup>ème</sup> édition de l'opération Pause fruitée. Cette initiative, portée par la FDSEA 05, en partenariat avec nous, le Département, et la MSA Alpes-Vaucluse, sensibilise nos collégiens aux bienfaits de la nutrition et à l'importance de l'alimentation locale.

Avec Maryvonne GRENIER, nous y sommes très attachés. C'est pourquoi nous tenons à ce que cette opération soit reconduite, chaque année.

Cette année, nous distribuerons des pommes IGP des vergers haut-alpins à plus de 6 383 élèves, dans quinze collèges, soit 308 caisses distribuées, ce qui correspond à 4 000 kilos de pommes, environ. Quatre distributions sont prévues entre le 12 novembre et le 5 décembre, dans nos collèges respectifs. Vous y êtes tous conviés. Douze distributeurs seront présents sur l'ensemble de la journée.

Ces pommes, cultivées avec soin, témoignent du travail acharné de nos agriculteurs, malgré des défis climatiques et réglementaires.

L'opération Pause fruitée renforce le lien avec les jeunes et le monde agricole, en permettant aux élèves de recevoir directement leurs pommes des mains des arboriculteurs. Cette proximité est essentielle pour comprendre les enjeux et la réalité du métier d'agriculteur.

Je remercie chaleureusement la FDSEA et tous les partenaires pour leur engagement. Leur travail est crucial pour sensibiliser les jeunes générations à l'importance du soutien à notre agriculture locale. Cependant, il est de notre devoir d'attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par nos arboriculteurs, notamment les contraintes du zonage Natura 2000 et les débordements de la Durance et du Buëch. Il est impératif de soutenir nos agriculteurs pour préserver ce savoir-faire unique.

Pour être à leurs côtés, le Département est là. La Commission Permanente, en fin de matinée, se prononcera sur l'octroi de subventions aux exploitations arboricoles, dans le cadre du programme de rénovation de vergers. 135 000 € leur seront alloués, notamment pour se prémunir contre le gel et la grêle.

En conclusion, réaffirmons notre engagement à promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour nos jeunes, tout en soutenant notre agriculture. L'opération Pause fruitée est un exemple concret de coopération entre le monde agricole et l'éducation.

J'en profite pour saluer nos amis producteurs du Bleu du Queyras – chère Valérie -, qui seront là. Je salue le Président LIONS qui est arrivé, mon collègue. La labellisation sera faite, vous l'avez dit. Et la politique du Département, pour la production laitière, que nous avons mise en place est déjà un franc succès.

Si j'ose dire : une pomme, un bon fromage - je n'oserais pas dire un bon canon de rouge -, ce sont des produits sains.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Monsieur HUBAUD. Monsieur VIOSSAT ?

**Monsieur VIOSSAT**.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues, je vais évoquer une actualité d'aujourd'hui qui va être le Grand Prix départemental de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durable, cet après-midi.



Le Département est à la fois acteur, animateur, financeur de nombreux dispositifs sur le territoire. Il participe aussi à la sensibilisation et à l'information des acteurs, avec par exemple l'organisation de ce Grand Prix, avec le CAUE.

Je souhaite attirer votre attention sur ce dernier point puisque, cet après-midi, aura lieu justement cet évènement qui, pour nous, est important.

Cet évènement, auquel vous avez été invités, est organisé en deux temps. Le premier, à 16 h : la conférence sur l'enjeu de l'adaptation des espaces publics à la chaleur. Notre territoire est lui aussi concerné par les phénomènes que l'on appelle îlots de chaleur, et cela a des impacts forts, y compris au niveau individuel, que ce soit pour notre bien-être, notre confort ou notre santé.

Cette conférence veut être un temps technique et pratique pour apporter de la compréhension de cette mécanique de la surchauffe et présenter des solutions aux élus, techniciens, agents, professionnels.

Je souhaite en profiter d'ailleurs pour vous indiquer qu'en préalable à la conférence, avec un de ses intervenants qui est un paysagiste qui travaille au sein du CAUE du Var, il y aura, à 15 h, une balade urbaine dans Gap, à proximité d'ici, afin de présenter et de parler concrètement des revêtements des sols, de leur nature et de la qualité, qui ont un impact direct sur les îlots de chaleur.

Enfin, à 18 h, ce sera la remise des prix, lors de laquelle nous présenterons les six lauréats, avec Monsieur le Président du Département et Monsieur le Préfet. Sera attribué également le Prix des Lecteurs du Dauphiné Libéré avec qui nous avons une convention de partenariat, en présence de maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises.

En effet, notre objectif est non seulement de diffuser des pratiques plus favorables à nos objectifs de transition énergétique qui sont : les performances, l'énergie décarbonée, les matériaux locaux ou biosourcés, sobriété foncière, démarche de projets pertinente, etc., mais aussi de valoriser l'ensemble de cette chaîne de la construction, grâce à laquelle des projets vertueux peuvent émerger. C'est un temps de partage et d'échange si important que je vous invite à y participer.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci de ce rappel important pour aujourd'hui. Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD ?

**Madame GARCIN-EYMEOUD**.- Merci, Président. Je l'évoquais, lors de la précédente Assemblée Départementale, *Culture en stock* est l'évènement Jeunesse du Département, depuis de nombreuses années. Avec ma collègue, Maryvonne GRENIER, c'est un évènement qui nous tient à cœur et nous nous y sommes rendus pour apprécier les nouveautés de l'année, respectivement à Veynes pour Maryvonne et, bien évidemment, à Guillestre, pour moi. Béatrice ALLOSIA y est allée aussi, je crois, à Saint-Bonnet.

Pour rappel, pendant les vacances de la Toussaint, cet évènement permet aux jeunes haut-alpins de s'essayer à des pratiques nouvelles, au gré d'ateliers organisés au plus près de chez eux, pour découvrir des domaines artistiques, culturels, sportifs.

Des ateliers gratuits ont été proposés à chaque rendez-vous : BMX, skate électrique, biathlon, cirque, graphes, caricatures et dessins de presse, échecs, radio, cuisine participative, etc. Avec un espace patinoire roller party et prêt de matériel. Et puis, un spectacle de cirque de rue pour clôturer ces journées.

Sur l'ensemble des quatre dates, des familles, des enfants, des adolescents présents, avec une météo, cette année, qui a été favorable par rapport à l'an dernier - peut-être un peu de pluie à Briançon, à partir de 15 h 30, mais qui n'a pas empêché le bon déroulement de la fin de la journée. Il en ressort, en tout cas, des retours positifs du public. L'ensemble des activités a été très apprécié, notamment les nouveautés.

À noter aussi que la Bibliothèque Départementale de Prêt a pris une part active dans ces journées. Des passerelles sont ainsi faites entre culture et sport et la transversalité n'est pas un vain mot au Département des Hautes-Alpes.

À retenir quelques chiffres : un peu moins de 1 500 personnes ont été accueillies sur ces quatre jours, 200 personnes par jour ont assisté au spectacle de cirque de rue. Donc, une semaine riche et réussie, grâce aux partenaires que nous n'oublions pas, et aux agents très impliqués de notre Collectivité.

Vous le savez, la politique Jeunesse du Département est une politique volontariste que nous souhaitons consolider, afin d'assurer le bel avenir à notre territoire, à celles et ceux qui le feront demain. La jeunesse, c'est l'avenir, c'est notre avenir. Notre plan d'action Jeunesse se décline *via* le Schéma départemental de la Jeunesse que nous avons voté, il y a maintenant deux ans, que nous avons construit en y associant notamment les jeunes et nos partenaires, au travers de nombreuses fiches-actions dont je vous rappelle les trois axes : l'éveil du jeune, son engagement et son avenir.

Il y a un axe transversal qui n'est autre que le Département, le Département des Hautes-Alpes qui se doit de jouer un rôle de fédérateur et de coordinateur des acteurs intervenant dans le champ de la jeunesse, ainsi que le moteur d'une politique ambitieuse partagée.

C'est dans ce cadre-là qu'après les Assises de la Jeunesse, organisées au printemps 2023, qui avaient permis de présenter et de partager notre plan d'action à l'ensemble des acteurs de la jeunesse, que les Rencontres de la Jeunesse se dérouleront jeudi prochain, 14 novembre, à la Cinémathèque. Cette journée s'adressera aux acteurs de la jeunesse, bien évidemment, et associera les élus des collectivités locales et, bien sûr, des jeunes haut-alpins. Le Département y jouera pleinement son rôle fédérateur d'une politique Jeunesse partagée.

Ces rencontres auront pour objectif de :

- permettre la rencontre et le dialogue de spécialistes, élus, professionnels et intervenants des politiques publiques en faveur de la jeunesse,
- d'échanger et de débattre autour d'enjeux partagés, à partir d'expériences initiées dans les territoires par les collectivités, les structures professionnelles ou le monde associatif,
- de prolonger les échanges grâce à la constitution d'un réseau départemental sur la thématique de la jeunesse, et ainsi favoriser l'interconnaissance,
- et de permettre à la jeunesse des Hautes-Alpes d'apporter un certain regard sur une thématique définie.

Ce programme a été établi avec nos partenaires, notamment le SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), la Caisse Commune de Sécurité Sociale, la MSA et certains membres du comité de pilotage du plan Jeunesse. Un programme qui donnera la parole aux jeunes. Il débutera par une conférence sur Jeunesse et Ruralité, l'expérience des jeunes qui vivent en milieux ruraux. On retrouve aussi la problématique du logement qui a été évoquée précédemment. La parole sera donnée aux jeunes. Et l'après-midi, des ateliers au choix, toujours sur inscription, animés par des jeunes.

Je vous remercie de votre attention et je vous attends nombreux le 14 novembre, pour ces Rencontres de la Jeunesse.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Valérie. Après Valérie, je donne la parole à Valérie.

**Madame ROSSI**.- Monsieur le Président, chers collègues, merci de me donner la parole. Chers collègues, je ne pensais pas intervenir aujourd'hui dans notre Assemblée, pour deux raisons : la première est que l'ordre du jour de notre plénière n'amenait pas de réactions particulières de ma part ; la deuxième est que je ne pensais pas prendre la parole en tant que députée puisque le mélange des genres n'est pas toujours le bienvenu. Mais, puisque je suis sollicitée, je réponds volontiers à vos interpellations, si je peux dire. J'estimais surtout que je n'étais pas là ni pour critiquer ni pour faire ma promotion. C'était cette attitude de discrétion et de retrait que j'avais choisie.

Néanmoins, puisque vous m'interpellez, je vous remercie de vos sollicitations. Je vous remercie aussi d'avoir mentionné que j'étais à votre écoute. Je l'étais, je le suis et je le resterai ; il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Juste trois petits points par rapport à ce qui a été évoqué. J'ai bien noté, Lionel, ta proposition de réflexion, et je ne manquerai pas de me rapprocher de toi ou de te faire contacter par quelqu'un pour aller plus en avant dans ce que tu as proposé et proposer quelque chose de plus détaillé, de plus consistant que ce que tu as évoqué pour aller un peu plus en détail dans l'idée.

En ce qui concerne l'eau, j'en ai encore parlé hier avec notre sénateur. Un gros travail a été fait au niveau du Sénat. Il reste maintenant à reprendre les choses au niveau de l'Assemblée Nationale. Cela risque de ne pas être facile. Mais, en tout cas, vous pouvez compter sur moi pour être le relais de ce qui a été décidé et continuer dans le sens de ce que notre collègue Christian HUBAUD évoquait par rapport aux agglomérations.

Je rappellerai que ce sont des questions que nous avons évoquées avec le Président de la République, lorsqu'il était venu dans notre canton. Je crois qu'il avait été interpellé par pas mal d'entre nous sur ces questions-là. Donc, il n'est pas question de lâcher le morceau.

Globalement, je reste toujours à votre écoute sur les questions agricoles, le Président de la Chambre d'Agriculture le sait, on a souvent échangé sur ce sujet. Je suis déjà intervenue en Commission des Affaires Économiques sur les problématiques que traverse l'agriculture, en ce moment.

Je continue toujours à défendre également les collectivités locales et des sujets qui me sont chers, comme l'économie sociale et solidaire ou l'insertion par l'activité économique. J'ai aussi, bien évidemment, rappelé la nécessité de venir en aide aux collectivités qui avaient subi les intempéries, de façon à ce que si l'on ne peut pas totalement atteindre le reste à charge 0, au moins que l'on s'y approche de la manière la plus efficace possible.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue, mais vous pouvez compter sur moi. Puisque vous évoquez le budget, Président, nous avons fait adopter l'augmentation des enveloppes DETR et des CIL, et 500 M€ supplémentaires sur le Fonds vert. Ce sont quand même des informations importantes à vous communiquer. Et nous portons encore un abondement de 463 M€ du budget de l'État pour le fonds de sauvegarde des départements. Tout cela est en discussion. Il est prématuré de faire des annonces, quelles qu'elles soient. Sachez que l'on travaille sur ces questions. C'est encore en discussion puisque les projets de Loi de Finances et de la Sécurité sociale ne sont pas totalement aboutis. À ce jour, on ne sait pas exactement où cela ira, mais vous pouvez compter sur moi. Et je sais que le budget que vous allez nous présenter aujourd'hui témoigne des efforts qui sont demandés par le Gouvernement.

J'espère juste qu'ils ne seront pas trop au détriment des services publics et des services à la population. J'ai confiance dans votre gestion, dans celle de notre ami Patrick et dans la décision de nos collègues.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Valérie. Monsieur ROUX ?

**Monsieur ROUX**.- Merci, Monsieur le Président. Déjà, tout d'abord, peut-être rendre hommage à Monsieur Auguste TRUPHÈME qui est décédé, il y a quelques semaines.

**Monsieur le PRESIDENT**.- J'allais vous en parler, après.

**Monsieur ROUX**.- Je m'étonnais d'ailleurs que cela ne soit pas en introduction. Monsieur TRUPHÈME qui a été Président du Conseil Départemental, de 2004 à 2008. J'ai toujours été frappé par cet homme qui, même avec son âge avancé, avait toujours cette envie et cette passion du Département que je salue. Il me semble important de rendre hommage à ce monsieur qui a été important pour le Laragnais et pour le Département des Hautes-Alpes.

Pour la question du logement, notamment on a parlé de logements intergénérationnels, je pense aussi que sur la question du logement saisonnier pour les jeunes notamment, qui sont en formation, ce qui est dommage est que l'on avait un partenaire, qui était l'association Bâtir, sur laquelle on avait un certain nombre d'engagements. Aujourd'hui, on a, me semble-t-il, pris du recul par rapport à cela. Je salue cette démarche avec la Préfecture, mais peut-être aussi voir ce que l'on peut faire avec cette association qui a un certain nombre de logis des jeunes sur le département et qui accueille un certain nombre de jeunes. On a besoin de ces saisonniers pour nos territoires.

Attention à ne pas tomber dans des lieux communs. J'entends beaucoup les terres agricoles. Beaucoup de paysans savent qu'il y a terres agricoles et terres agricoles, en fonction du PLU. Il y a ce qui est zoné A et puis, il y a les terres qui sont réellement cultivables. Derrière chaque terre agricole, il

faut des agriculteurs ; ce qui n'est pas forcément la catégorie socioprofessionnelle la plus en expansion. Je pense qu'aujourd'hui, il y a un vrai tabou sur le département, mais encore une fois, vu que c'est la séance des doléances, effectivement sur une raréfaction du foncier, peut-être aussi donner la priorité à ceux qui vivent une grande partie de l'année sur le territoire. Je pense que c'est un gros tabou. Si vous avez un maire qui a 5 hectares constructibles, il n'a aucune maîtrise sur le fait que ce soit une résidence secondaire, une famille qui vient avec deux enfants. Et puis, les capitaux existent. Attention à ne pas se substituer à l'argent privé puisqu'il y a des gens qui peuvent investir sur le département, mais c'est juste la capacité à libérer ce foncier qui est la plus importante. Je fais confiance à Valérie ROSSI qui fait un très bon début de mandat, ainsi que Marie-Josée ALLEMAND, pour porter ces questions-là.

Sur le budget, évidemment, c'est la fin du temps d'allégresse, si allégresse il a pu y avoir, par rapport à l'épargne brute, la capacité d'autofinancement. On sait tous que c'est par rapport à ces intempéries, et je ne vais pas cacher mon plaisir parce que je pense que mon territoire a été surtout bénéficiaire de réparations et d'aides. À toute chose mauvaise, quelque chose est bon. Je pense quand même qu'à l'avenir, sur un certain nombre de thématiques, l'attractivité économique notamment, 3 M€, il faudrait peut-être aussi se dire que la dépense n'est pas extensible et faire une évaluation coûts/avantages ou coûts/bénéfices des opérations. Cela peut être aussi un critère à évaluer. Je pense que c'est un devoir que l'on a vis-à-vis de nos concitoyens. Je suis un colbertiste, un jacobin, mais à un moment donné, il faut que les gens qui paient voient un retour et l'efficacité de ce qu'ils reçoivent. Je pense que c'est très important.

Sur la question de l'eau, j'ai eu l'occasion avec Lionel PARA de discuter de ces questions-là puisque c'est un sujet que l'on traite, chaque fois que l'on se voit. Ce qui me pose problème sur les Agences de Bassin, c'est qu'il faut peut-être se méfier à donner une question aussi périlleuse à une agence. Il faut qu'elle reste sous le contrôle d'élus. La remarque du périmètre de Lionel est totalement pertinente, mais il faudrait peut-être faire attention de ne pas donner une notion aussi importante à des bureaucrates – le terme n'est pas très bon, ce

n'est pas ce que j'allais dire -, mais que ce soit aussi la mainmise des élus. C'est très important.

Sur la question des intempéries, je ne vois pas 15 M€ en un an, si l'on ne peut pas entretenir... Beaucoup de gens disent le curage. Non, entretenir, ce n'est pas le curage. Le curage, c'est autre chose. Pour entretenir les cours d'eau, je ne vois pas comment on peut s'en sortir avec une année 2025 comme on a eu avec cette année-là. Je fais confiance à Valérie parce que, finalement, le rapport de Jean-Yves ROUX a été rédigé avec un sénateur des Hauts de France qui est d'une tendance politique différente de la sienne. Quand on fait des rapports, comme le rapport ROUX qui n'est pas de ma famille, quand les gens de gauche et de droite se réunissent pour faire des choses bien, ils peuvent le faire. Le Gouvernement BARNIER nous a agréablement surpris sur la fin de l'obligation du transfert de l'eau potable. Cela a été une très bonne chose, j'ai été le premier à applaudir. J'applaudirai le premier, quel que soit l'écurie dont il fait partie, pour révolutionner un peu les choses. Attention ! Gérer les cours d'eau, c'est ce que faisaient nos anciens. Ce n'est pas une trahison envers mère nature ou l'écologie. Je pense qu'il faut être pragmatique. C'est très important.

**Monsieur le PRESIDENT**. - Pour terminer ce tour d'horizon préalable à nos travaux, je repasse une dernière fois la parole à Monsieur MURGIA.

**Monsieur MURGIA**. - Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit sur l'eau, qui était avancé par notre collègue Lionel PARA, il a totalement raison de placer le débat sur ce niveau-là car il n'y a que deux options possibles. Soit la péréquation à un niveau du bassin de vie, et du bassin tout court. On a toujours dit que le fait que cette fiscalité GEMAPI repose sur les seules intercommunalités était d'une injustice totale car celles qui sont le plus au nord, qui sont le plus en altitude, qui ont tous les problèmes sont les seules à payer pour sécuriser la ressource en eau pour tout le bas. Soit c'est une péréquation au niveau régional, et elle peut prendre des aspects divers, et c'est ce que j'appelle de mes vœux. Soit il peut y avoir une autre réflexion : considérer que cela ne relève pas du contribuable, et considérer que l'eau est une valeur. On peut se poser la question



aussi de la valeur qu'a notre eau, celle de la Durance. Vous prenez un dixième de centime sur chaque litre d'eau utilisé par les plus grosses entreprises du sud du bassin de la Durance, vous faites tous les travaux de GEMAPI de tous le bassin amont et aval de la Durance.

Soit on se pose la question de la valorisation de l'eau. Soit on se pose la question de la péréquation. C'est-à-dire qu'à un moment, on estime que soit ce sont des travaux qui relèvent du contribuable, soit ils relèvent d'une valeur parce que l'on doit sécuriser cette ressource et que c'est une matière première essentielle. Mais, en tout cas, on doit avoir ce débat parce qu'il a été totalement malmené, et je crois que la situation dans laquelle on se retrouve est assez malsaine, même si un premier pas vient d'être franchi. Je voulais personnellement vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que Christian HUBAUD, puisque vous avez, avec Monsieur le Préfet, mis autour de la table l'ensemble des intercommunalités au nord du lac de Serre-Ponçon, et que nous sommes en train de nous entendre avec le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance). Ce qui est une première idée de la péréquation puisque cela voudrait dire que nous financerions ensemble aval et amont, de la Métropole de Marseille jusqu'au Briançonnais, au Queyras et au Guillestrois, des travaux de protection contre les inondations. Je crois que c'est un vrai premier pas, et je voulais vous en remercier puisque je rappelle, à toutes fins utiles, que vous aviez été le premier, en 2015, à écrire à l'ensemble des Présidents d'intercommunalités pour leur proposer que la taxe soit départementale. Entre vous et moi, si les Présidents d'intercommunalités avaient suivi, nous sommes passés probablement à côté de dizaine de millions d'euros de financements qui auraient pu servir à faire beaucoup plus et mieux les travaux qui s'avèrent être essentiels. Il faut toujours rappeler un peu l'histoire car cela permet de se rappeler un peu de mémoire et d'éclairer les débats d'aujourd'hui.

Un dernier mot pour saluer tous nos collègues et amis éleveurs, agriculteurs, producteurs, représentants syndicaux qui sont ici, et puis féliciter la seule personne qui n'a pas été citée, Yvan CHAIX, et à travers lui, Patrick RICOU et toute l'Agence Départementale. Avec les élus qui ont été successivement en charge de l'agriculture et de ce sujet, on a quand même réussi un exploit. On est

un peu un petit poucet en termes agricole, les Hautes-Alpes ne sont pas la Brie et la Beauce. On a tout juste quelques pommes de terre pour remplir nos tourtons. Ma foi ! On en est bien heureux. Mais, tout de même, on a réussi la seule stratégie possible : celle de la montée en gamme et celle de la transformation. Je rappelle juste qu'aujourd'hui, le Bleu du Queyras se vend à peu près 25 € le kilo, et que le lait, cette semaine, les 1 000 litres représentaient 481 €. La seule stratégie consistait à amener à la montée en gamme, à la transformation et derrière, à la protection des appellations. Le calcul est vite fait. Je crois que nos éleveurs, nos agriculteurs, nos producteurs y sont gagnants, et je voudrais vraiment féliciter cette dynamique qui montre le meilleur des Hautes-Alpes : un petit département, dans lequel tout le monde sait s'entendre sur l'essentiel, et dans lequel, quand on montre cette image-là de gens qui sont d'accord pour accompagner une stratégie tous ensemble, cela montre de beaux résultats. Je le mangerai avec grand plaisir, ce Bleu, tout à l'heure.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Arnaud. Je profite de la transition pour saluer l'arrivée d'Alexandre LAGIER, qui est le Président de l'intersyndicale, de François BLANC qui représente la Fromagerie de Château Ville Vieille, et de Monsieur EBRARD pour la Fromagerie du Champsaur. Bienvenue à vous ! Vous allez pouvoir assister à nos débats sur nos Orientations Budgétaires.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour et de donner la parole à Patrick RICOU, je voudrais saluer maintenant la mémoire d'Auguste TRUPHEME qui a été Conseiller général, et qui a été surtout Président du Département, pendant 4 ans, de 2004 à 2008. Il a eu une grande carrière politique dans le département, de Laragne jusqu'à Gap. Il a été de plein d'expériences et de combats politiques, tout au long de sa vie, toujours avec la même désinvolture, la même gaieté qu'il avait à travailler avec tous ses collègues de son bord politique ou de son opposition. C'était un vrai haut-alpin, un vrai montagnard, à qui on doit rendre hommage, et je vous propose de faire une minute de silence.

*(Minute de silence)*

Je vous remercie.

Avant de céder la parole à Patrick RICOU, je vous propose d'adopter le compte rendu de notre dernière réunion du 24 septembre.

Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Je vais donner la parole à Patrick RICOU.

## FINANCES

### CD-24-11-3179 FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - NOV. 2024

Monsieur RICOU.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce débat d'Orientations Budgétaires est un préalable à l'adoption du budget de notre Collectivité que nous ferons à la mi-décembre. L'objectif de ce débat est de donner à chacune et chacun d'entre vous une vision de ce que seront nos orientations en matière budgétaire, financière et de mise en œuvre de nos politiques au cours de l'année 2025, mais également d'avoir un éclairage le plus pertinent possible et le plus exhaustif possible sur la situation financière de notre Collectivité, au regard aussi d'une évolution de cette situation financière, d'un contexte réglementaire, budgétaire et financier qui n'est encore pas totalement affirmé puisque les débats de Loi de Finances sont aujourd'hui en discussion à l'Assemblée Nationale, mais dont nous commençons à entrevoir les principales caractéristiques.

Nous allons évoquer les ambitions du Département et les objectifs que nous nous fixons. Nous allons regarder ce qu'est notre situation financière, avec une petite vision rétrospective, mais aussi une projection de ce que sera la clôture de cet exercice 2024. Puis, nous aurons aussi une partie prospective pour remettre l'ensemble de nos politiques et de nos orientations dans un cadre budgétaire pluriannuel, jusqu'en 2028.

Les engagements du Département doivent d'abord s'apprécier par rapport à une situation globale des Départements qui a évolué au cours de

l'année 2023. Vous avez, projetée à l'écran, une situation de l'ensemble des Départements, la moyenne des Départements français et la situation du Département des Hautes-Alpes, sur une situation qui était celle à fin 2023, qui sont les derniers exercices budgétaires arrêtés, à ce jour.

On voit déjà une tendance qui commence à se dessiner au niveau national, avec une diminution des recettes de fonctionnement des Départements, notamment par l'effet de la chute des Droits de Mutation à Titre Onéreux. Les Départements ont vu leurs recettes baisser, en 2023, de 1,1 %.

Ils ont vu une augmentation des dépenses de fonctionnement, d'abord du fait de dispositions réglementaires, législatives, l'évolution des statuts et des points d'indice, mais aussi de nouvelles mesures réglementaires. Donc, une augmentation de dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, une baisse importante de l'épargne brute. Les Départements, en moyenne, ont vu leur épargne chuter de 39 %. On était, en 2023, à un niveau d'épargne, sur le plan national, le plus faible depuis 2016.

Une stabilité de la dette : les Départements étaient, de ce point de vue, plutôt raisonnables au niveau de leur endettement.

Une stagnation aussi avec simplement +2,6 % de l'augmentation des dépenses d'investissement.

Le Département des Hautes-Alpes est un peu atypique par rapport à cette situation puisqu'en 2023, nos recettes de fonctionnement ont été maintenues. Elles ont même légèrement progressé, alors que c'était une diminution nationale. Donc, +1,46 %.

On a mieux contenu que les autres Départements l'évolution de nos dépenses de fonctionnement : 4,85 %. De fait, notre épargne brute a moins chuté que les autres Départements. Simplement une chute de moins 5,45 %.

Nous avons été plus que vertueux sur le désendettement puisque nous n'avons pas emprunté en 2023 ; vous l'avez tous en tête. Notre dette a décré d'une vingtaine de millions d'euros (12 % de dette en moins). Et malgré cela, parce que nous avons une épargne qui nous l'a permis, nous avons eu un record en matière d'investissement, en 2023 : au-delà des 60 M€ d'investissement, avec +11,25 %.

En 2024, une tendance qui commence à se préciser, sur la base de chiffres qui sont encore largement provisoires, et de perspectives de clôture et d'estimation que je qualifierais plutôt de prudentes. Je prendrai le risque, ici devant vous, de dire que la clôture sera peut-être légèrement plus favorable qu'elle ne vous est proposée, ici. Mais, on voit quand même une chute importante des recettes : -11,24 M€, ce n'est pas négligeable, essentiellement du fait de la baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux. Nous étions à 38 M€ en 2023, on sera à 32. Les tendances sont plutôt favorables ; on devrait peut-être dépasser ce que nous avons inscrit au budget. Mais, ce sera l'ordre de grandeur.

Nous avons une augmentation de nos dépenses de fonctionnement qui s'explique par plusieurs éléments, essentiellement des éléments conjoncturels liés à l'inflation, aux évolutions réglementaires. Mais aussi, nous aurons une diminution de notre épargne brute.

Une confirmation de la diminution de l'encours de la dette : pour la deuxième année, nous n'avons pas emprunté en 2024. Donc une dette qui va encore diminuer d'une vingtaine de millions d'euros. Ces deux années sans emprunter nous ont permis d'échapper aux deux années qui ont été les plus inflationnistes en matière de taux d'intérêt. De ce point de vue-là, c'est aussi de bonnes décisions que nous avons prises pour la préservation de l'avenir.

2024 sera une nouvelle année record en matière d'investissement puisque c'est 11 M€ de plus que l'année dernière. On va être à plus de 70 M€ d'investissement sur cette année 2024.

Voilà, globalement, où en sont les Hautes-Alpes au regard de la moyenne des autres Départements. Vous constatez que nous abordons cette période, qui va être incontestablement un peu plus compliquée, dans une situation que je ne qualifierai pas de confortable, mais qui nous permet quand même de l'aborder avec un minimum de sérénité.

Ce nouveau contexte financier qui s'impose à nous a plusieurs composantes.

D'abord, une baisse des recettes de fonctionnement qui se confirme. Également les baisses de recettes en matière de TVA et de Fonds de Compensation de TVA.

Une inflation, ces dernières années, et des mesures statutaires, en matière de ressources humaines notamment, qui se sont traduites par un nouveau palier dans l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. C'est aussi un élément que nous devons apprécier avec beaucoup d'attention pour que ces dépenses de fonctionnement ne se traduisent pas par une spirale inflationniste en la matière.

La participation de notre Collectivité, comme bon nombre de toutes les collectivités, a fortiori les plus importantes d'entre elles, au redressement du déficit des finances publiques : un prélèvement de 2 % de nos recettes réelles de fonctionnement, qui reste encore, à ce stade, une mesure qui n'est pas totalement certaine puisque le débat de la Loi de Finances n'est pas acté. Mais, nous avons d'ores et déjà pris le parti de l'intégrer dans nos perspectives budgétaires.

Tout cela va se traduire par une nécessaire limitation de nos dépenses de fonctionnement et la volonté de conserver une politique d'investissement maintenue et conforme, à ce stade, à notre Plan Pluriannuel d'Investissements.

Un double défi : maintenir notre action et nos ambitions et préserver notre bonne gestion et notre situation financière qui est, de ce point de vue, excellente jusqu'à ce jour.

Ces engagements se traduisent dans ce que vous connaissez parfaitement : les grands champs d'intervention du Département.

D'abord, notre volonté première, qui est exprimée à travers ce Rapport d'Orientations Budgétaires : maintenir une politique d'investissement ambitieuse concernant nos infrastructures et nos équipements.

Concernant les équipements du département, c'est quelque chose qui a été initié, il y a déjà plusieurs années, qui va se continuer, s'amplifier. Bien sûr, nos investissements dans les collèges. Je vous rappelle les chantiers en cours : le collège de Laragne dont la livraison est prévue pour la rentrée 2025, le collège de Serres avec l'École du Socle, l'internat d'excellence à Guillestre, le collège de Veynes qui va commencer à rentrer en réflexion. Mais, 2024 a vu la fin d'une opération importante, qui était l'opération des Archives que nous allons totalement terminer au cours de l'année 2024. C'est la Maison pluridisciplinaire

de Guillestre. C'est la restructuration de nos MDS, notamment à Veynes, avec des projets qui vont commencer à se mettre en réflexion et en chantier.

Et bien sûr, nos infrastructures : les nombreuses routes, les grands axes principaux, la 1091 avec le projet de la galerie de La Marionnaise. C'est un projet en cours : 25 M€ investis sur ce projet. La RD1075, avec bon nombre de projets aussi. Le carrefour de Notre-Dame-du-Laus, le rond-point du Monétier, les actions sur les risques naturels, des actions confirmées autour du Plan vélo, les mobilités alternatives avec des sujets sur les pistes cyclables, notamment dans le col du Lautaret. Et puis, l'opération Grands Cols. Il y a aussi la préparation de ces Jeux Olympiques 2030 qui, incontestablement, devra alimenter nos réflexions en matière d'infrastructures. Tout dépendra des cofinancements que nous sommes à même de mobiliser sur ces investissements.

Le Département souhaite aussi conserver ce rôle en matière de solidarité territoriale : 14 M€ par an attribués aux collectivités locales partenaires, pour l'accomplissement de leurs projets, sur des thématiques autour de l'attractivité, de l'énergie, de services à la population, d'eau et d'assainissement. Nous sommes peut-être un des rares Départements qui vient compléter les financements de l'Agence de l'Eau sur ces sujets. Sur la voirie, sur le logement, cela a été largement abordé, ce matin. Notre volonté est bien sûr de conserver ce rôle, mais qui sera forcément dimensionné en fonction des contraintes financières qui s'imposeront à nous.

C'est aussi travailler sur l'offre sportive, culturelle, artistique, avec des projets qui sont en réflexion, notamment l'exploitation du nouveau potentiel que permettent les nouvelles Archives en matière de mise en œuvre d'une nouvelle offre culturelle. La poursuite de notre Schéma autour de la lecture publique, avec l'animation de ce réseau d'acteurs. Je crois que c'est un travail de fond engagé sur ces sujets-là.

Mais aussi les événements sportifs, le Schéma des enseignements artistiques que nous avons voté en 2024, les événements culturels et sportifs, et puis, après les Jeux Olympiques Paris 2024, on se projette sur Milan 2026 et sur les Alpes françaises 2030. Cela signifie aussi une politique sportive adaptée à ces belles perspectives.

L'agriculture et le tourisme, bien sûr, avec des sujets que nous avons mis en chantier, avec une nouvelle politique autour de la filière Lait, et le Bleu du Queyras en est une parfaite illustration, avec l'accompagnement que nous avons décidé collectivement pour encourager l'installation de nouveaux producteurs laitiers. Le soutien au Laboratoire Vétérinaire, outil indispensable et important qui mobilise des budgets significatifs, dont on mesure, chaque année, l'utilité.

Et en matière touristique, le travail que nous faisons autour de l'attractivité. Je crois que les choses n'arrivent jamais par hasard. Cela fait plusieurs belles saisons touristiques que nous réussissons, tant l'hiver que l'été. Je veux rendre hommage au travail fait par les équipes de l'Agence de Développement pour conduire ces actions collectives et fédérer l'ensemble des acteurs qui travaillent sur ces sujets touristiques, au niveau du département, et faire en sorte que notre Département rayonne le plus possible. On en mesure aujourd'hui les résultats.

Et puis, il y a bien évidemment ce qui est le cœur de nos compétences : les solidarités, l'accompagnement des publics les plus fragiles. Nous sommes au cœur de ces compétences-là, avec des budgets significatifs, près de 80 M€ par an accordés sur ces thématiques-là, sur l'insertion, l'autonomie, que ce soit personnes âgées ou personnes en situation de handicap, mais aussi sur l'enfance et la famille, avec un contexte social qui évolue, avec de plus en plus d'enfants accueillis, avec des situations de plus en plus compliquées, avec également une population qui vieillit et qui aspire aussi à rester chez elle. Donc de nouveaux challenges qui s'offrent à nous autour de l'habitat inclusif, avec les cofinancements de la CNSA qui vont voir le jour sur notre département. Et puis, l'insertion avec le RSA. Mais au-delà du RSA, c'est aussi toute la politique d'insertion qui est menée qui produit ces effets parce que si nous avons effectivement un nombre de bénéficiaires du RSA qui est contenu et que l'on peut considérer que ces enveloppes ont été plutôt contenues, ces dernières années, c'est peut-être aussi et certainement parce que notre action en matière d'insertion porte ses fruits.

Vous le voyez : de nombreux sujets, de nombreux chantiers sur lesquels nous souhaitons maintenir notre action, mais qui nous obligeront à être



vigilants et réactifs et de savoir adapter notre gestion à un contexte financier qui est mouvant. Et nous aimerions avoir un peu plus de visibilité. Mais, quand on n'a pas la visibilité, il faut savoir s'adapter. C'est ce que nous nous attacherons à faire, dans les années à venir.

Vous l'avez compris : dans un contexte national qui est plus resserré, l'objectif est de préserver notre bonne gestion financière car il n'y a pas de miracle, si l'on veut avoir de l'ambition, il faut être en bonne situation financière. Cette préservation est le garant de la pérennité des politiques publiques que nous aurons.

Pour cela, on s'est fixé quelques seuils de bonne gestion :

- Conserver une épargne brute supérieure à 30 M€, qui nous permettra de financer notre Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).
- Faire appel à la dette, mais dans des proportions qui restent compatibles avec notre capacité à rembourser, c'est-à-dire essayer de conserver une capacité de désendettement inférieure à 6 années d'épargne brute.

Le respect de ces deux critères conditionnera les possibilités de recours à l'emprunt, et donc la capacité à financer notre PPI.

Bien sûr, il y a un contexte national qui est réel et qui a forcément des conséquences sur notre Département et sur les collectivités locales. Ce contexte national est d'abord sur un déficit budgétaire qui est préoccupant, qui est loin des 3 % prévus par les Accords de Maastricht et par l'Europe. Les mesures que le Gouvernement souhaite mettre en place visent à résorber ce déficit. Aujourd'hui, on est à près de 6 % du PIB de déficit. C'est une situation qui n'est pas forcément tenable dans le long terme.

Et puis, une dette publique qui s'est aussi emballée, ces dernières années. Aujourd'hui, on est à 110 % du PIB. Vous voyez, sur ce graphique, les différentes composantes : essentiellement l'endettement de l'État qui a flambé, avec celui de la Sécurité Sociale. Celui des collectivités locales est plutôt resté stable. L'objectif est donc de réduire ce déficit par une augmentation des recettes et une diminution des dépenses que souhaite exprimer le Gouvernement au travers de son projet de Loi de Finances.

Les facteurs de risque, on les connaît : un contexte géopolitique préoccupant, avec une situation internationale qui amène à de nombreuses interrogations, un ralentissement de l'économie mondiale, un changement climatique qui, incontestablement, aura des répercussions sur la vie dans nos territoires, mais aussi des impacts économiques significatifs. C'est une croissance qui reste faible. Et puis, l'absence de réformes structurelles. Il n'y a pas de véritables réformes structurelles. On est dans des mesures d'urgence et un peu sparadrap.

Une dette publique importante (3 200 milliards) dont il est légitime que le Gouvernement se préoccupe.

Quelques éléments positifs. D'abord, une inflation qui est maîtrisée. On avait beaucoup de craintes par rapport à l'inflation, en 2022 et 2023 ; aujourd'hui, on peut considérer que l'on revient à des niveaux d'inflation plus facilement supportables. Et également des taux d'intérêt au niveau des emprunts qui sont plus favorables et qui nous permettront d'emprunter, à l'avenir, à des taux plus intéressants que ce qu'ils ont été ces deux dernières années.

Autre facteur encourageant : un marché de l'emploi dynamique. On a plutôt des signes positifs pour notre économie et notre activité. Pour le Département des Hautes-Alpes, dans ce contexte national, comment est-ce que les choses se sont déroulées ? Vous avez, illustrée sur ce graphique, l'évolution de nos dépenses et de nos recettes de fonctionnement et de l'épargne brute qui en découle. Vous voyez un effet de ciseaux qui commence à se dessiner en 2024, qui ne sera peut-être pas autant marqué que ce qui est affiché à l'écran, mais en tout état de cause, la tendance est certaine. Donc un effet de ciseaux avec une augmentation de dépenses de fonctionnement et une diminution de nos recettes qui font que nous aurons à intégrer ce nouveau paramètre dans nos prévisions de gestion.

Nous avons eu, ces dernières années, une épargne brute record avec des années extrêmement intéressantes de ce point de vue-là, qui sont le résultat de deux facteurs : notre capacité à maîtriser nos dépenses et une conjoncture favorable qui nous a permis d'avoir des niveaux de recettes importants.

Comment se situe le Département des Hautes-Alpes ? On est plutôt un Département qui a un très bon niveau d'épargne ramené au nombre d'habitants. On est le premier Département de France, avec 469 € par habitant. Les perspectives d'atterrissage pour 2024 seront d'à peu près 250 €. Donc, vous voyez une épargne qui diminue. Mais, les prévisions nationales sont d'un tout autre registre puisqu'il est prévu un niveau d'épargne de 67 €. Même si c'est un petit peu plus, ce sera l'ordre de grandeur. C'est la bonne illustration que la situation financière des Départements va inévitablement se dégrader et que certains Départements auront beaucoup de difficultés à établir leur budget, en 2025.

Nous avons un excellent taux d'épargne brute : 27 % de nos recettes de fonctionnement peuvent être constituées de l'épargne.

Autre caractéristique du Département : c'est un Département qui investit largement. On est à 367 € par habitant. Nous sommes premiers en termes d'investissement par habitants. Et 2024 va amplifier ces chiffres puisqu'il est prévu un niveau d'investissement de 519 € par habitant, alors que la moyenne nationale sera prévue à moins de 200 € par habitant.

Un Département qui s'est aussi désendetté, avec une évolution de la dette qui est matérialisée ici : nous aurons un niveau de dette de 126 M€, à la fin de l'année 2024. De 2021 à 2024, nous nous serons désendettés de près de 51 M€, au cours de ces dernières années. Ne pas emprunter est une excellente chose, mais si c'est ne pas emprunter pour ne pas investir, ce n'est pas forcément une très bonne chose. Nous, nous n'avons pas emprunté et nous avons investi. C'est plutôt bien. Nous avons une épargne qui nous permettait de le faire et nous l'avons utilisée pour financer nos investissements. Vous avez la présentation graphique.

Les ressources d'investissement sont de trois ordres :

- Ce que l'on est capable de dégager au niveau de notre épargne. Une fois que l'on a l'épargne brute et que l'on a remboursé la dette, on a l'épargne nette. C'est la partie bleue du graphique.
- Les recettes d'investissement : le FCTVA et les subventions que l'on est capable d'agréger à nos projets.

- Le recours à l'emprunt.

Ensuite, soit on constitue de l'épargne, soit on pioche dans l'épargne pour financer les investissements : c'est ce que nous avons fait en 2024 où nous avons utilisé une bonne partie de l'épargne importante que nous avons, à fin 2023, pour financer 74 M€ d'investissement.

Pour l'avenir, il faut intégrer quelques éléments qui ne sont pas neutres. D'abord, les dispositifs du projet de Loi de Finances, un gel de la compensation de TVA au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE. Cette dynamique de TVA, qui était intéressante, ces dernières années, parce qu'il y avait un niveau d'inflation et de consommation qui générait des recettes de TVA qui étaient plutôt en progression. Aujourd'hui, cette dynamique-là va être stoppée. Le FCTVA est une recette d'investissement importante. Cette diminution, pour le Département, est d'à peu près 500 000 € de moins parce que, comme nous avons de gros investissements, le FCTVA est forcément important et donc, l'impact sera d'autant plus important pour nous.

C'est la fin des recettes de TVA sur certaines dépenses qui étaient basculées en fonctionnement, mais qui ne seront plus éligibles au FCTVA : les dépenses de voirie et de bâtiments, d'entretien.

L'élément le plus important est la contribution des collectivités, avec un prélèvement sur nos recettes de 2 %, qui se traduira par 4,6 M€ de prélèvement.

C'est l'augmentation des cotisations CNRACL et peut-être également maladie et vieillesse. Ce seront des charges de 750 000 € pour l'augmentation de la CNRACL et de 200 000 € pour les augmentations d'URSSAF.

Et puis, un ralentissement moins marqué dans les Hautes-Alpes par rapport au niveau national, qui fait que nous serons, demain, contributeur à une deuxième tranche du Fonds de compensation des DMTO. Ce sera a priori, si les choses restent en l'état - ce n'est pas une conséquence du projet de Loi de Finances, c'est la mise en œuvre des critères au niveau du Fonds de péréquation – cela se traduira par une diminution de 3 M€ de recettes pour le Département.

Si l'on fait l'agrégation de tout cela, 9 M€ de recettes en plus et 950 000 € de charges, il reste 9 M et demi. Et sur ces 9 M€ et demi, il y a 6 M€ et demi que l'on peut imputer au projet de Loi Finances, dans l'état actuel des choses.

La projection de nos recettes se traduit de la manière suivante :

La majeure partie de nos recettes - il y a bien longtemps que nous l'avons compris -, c'est quelque part la fin de l'autonomie financière des Départements qui est confirmée. Ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est simplement une confirmation. Des recettes qui, pour bon nombre d'entre elles, et les plus importantes, n'auront plus aucune dynamique. Pour la TVA et la CVAE, on sera aux alentours de 78 M€. Les DMTO, on verra ce qu'il en sera. On espère une reprise du marché de l'immobilier et que la baisse des taux d'intérêt va nous aider en cela. Donc, une projection des DMTO que l'on a limitée à 2 %, au niveau de l'inflation.

Le Fonds de péréquation : 3 M€ de moins ; on sera à 7 M€ au lieu de 10 M€.

La taxe sur les conventions d'assurances doit être peut-être la seule recette qui va conserver une certaine dynamique, s'il n'y a pas des dispositifs réglementaires qui viennent encore perturber tout cela. Ce sont à peu près une trentaine de millions d'euros.

Et la DGF, mais il y a bien longtemps qu'elle est figée et gravée dans le marbre : 28 M€.

Sur l'ensemble de nos recettes, qui ne sont pas des recettes de compensation ou de dotations de l'État, vous voyez qu'il y a une dynamique qui reste extrêmement faible. Ce qui veut dire que nous devons conserver la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et avoir des dépenses de fonctionnement qui diminuent, en 2025 par rapport à 2024. On espère être en mesure et on souhaite vous proposer un budget qui verra ces dépenses en légère diminution par rapport à 2024, ce qui n'est pas un exercice facile compte tenu de la rigidité de nos dépenses de fonctionnement. On a 80 M€ de dépenses de solidarité sur lesquelles il y a beaucoup de dispositifs réglementaires qui nous en fixent le montant. On a des dépenses de ressources humaines : nous n'avons

pas d'intervention possible sur le point d'indice ou les composantes de la rémunération. Les seuls éléments d'ajustement peuvent être les remplacements de départ en retraite, le renouvellement ou non de postes de contractuel. Ce sont des choix qu'il faudra faire avec un minimum de discernement.

Et puis, les autres dépenses sont les charges de la dette (4 M€) : pas de marge de manœuvre possible. Le reste est le fonctionnement de la Collectivité (l'énergie, les assurances, les entretiens).

Il reste une soixantaine de millions d'euros de dépenses générales sur lesquelles il va falloir que nous travaillions. C'est un exercice qui va s'imposer à nous. Il faudra regarder tous ces postes de dépenses avec discernement et en essayant d'être le plus clairvoyant possible sur le coût de la dépense rapporté au bénéfice, à la fois pour le territoire et pour les citoyens.

Vous avez un petit encart sur l'augmentation des charges de 2024 (21 M€), qui peut paraître énorme, mais qui s'explique. Une augmentation des dépenses de solidarité, un basculement de l'investissement en fonctionnement (2,5 M€). Nous avons pris une décision pour venir en aide, au regard de l'inflation en matière d'électricité, sur quelques sites très ciblés, qui étaient les plus en péril : les sites de station de ski (1,2 M€). C'était une mesure conjoncturelle et ponctuelle, donc une décision un peu exceptionnelle. Il y a eu aussi un plan de provisions qui a été ajusté, avec l'obligation de provisionner le compte épargne temps, notamment. Donc des dépenses un peu exceptionnelles, qui ne seront pas forcément récurrentes d'année en année. Mais, toujours est-il que nous avons l'impérative obligation, si nous voulons répondre à nos ambitions, de mettre en œuvre un plan de maîtrise de nos dépenses avec une diminution prévue, à ce stade, de 2,7 % de ces dépenses de fonctionnement.

Tout cela synthétisé à travers deux tableaux. D'abord, une prospective de nos recettes et dépenses de fonctionnement :

- Une contribution au déficit de l'État avec un prélèvement de 4,6 M€, cette année, dont on espère que ce ne sera pas quelque chose qui sera récurrent sur les années suivantes.

- Un niveau d'épargne qu'il est impératif de garder au-delà de 30 M€, si l'on veut rembourser nos emprunts et avoir suffisamment d'épargne nette pour réaliser nos investissements.

Ces investissements, nous les avons ciblés. Nous sommes sur la base de l'exécution de notre PPI qui était à 517 M€ jusqu'en 2028. Inévitablement, on devra aussi adapter sa mise en œuvre à notre situation financière. Mais, en 2025, nous avons prévu une réduction. On va être dans une année avec plein d'incertitudes. On vous proposera un budget d'investissement qui devrait être de l'ordre de 62 M€, avec une stabilité, une souscription d'emprunt de 19 M€ qui sera sensiblement équivalente à ce que nous allons rembourser. Donc une stabilisation de la dette.

Ensuite, des prospectives 2026, 2027, 2028 qui, inévitablement, feront de nouveau appel à l'emprunt, si l'on veut mettre en œuvre le PPI. Il y a, à ce stade-là, beaucoup d'incertitudes, mais il faut essayer de se projeter dans ces années-là. On fera appel à l'emprunt pour autant que notre épargne nous permette d'avoir une capacité de désendettement qui soit acceptable, de l'ordre de 6 années maximum.

Un PPI de 517 M€ qui est largement engagé puisque, sur les 517 M€, nous avons 400 M€ de crédits qui ont été affectés sur différentes opérations. Sur ces 400 M€, aujourd'hui, 221 M€ sont engagés, c'est-à-dire ont fait l'objet de marchés, d'appels d'offres, et les projets sont engagés. Nous n'allons pas reculer sur ces opérations-là. Et à ce stade, à fin octobre, nous avons, depuis 2022, 2023 et 2024, réalisé 173 M€ d'investissement.

Voilà les principaux éléments de ce contexte budgétaire de ces orientations, synthétisés sur cette diapositive : une nouvelle diminution des recettes, une nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, la prise en compte de notre contribution au redressement des finances publiques. Tout cela, nous devons le contenir à l'intérieur d'une épargne brute que l'on souhaite maintenir à 33 M€ pour garder un niveau d'investissement qui restera, en 2025, de 62 M€, même s'il sera forcément en recul par rapport à 2024. Également une stabilisation du niveau de l'endettement.

Voilà les principales orientations. Ce n'est pas le budget. Quelques éléments peuvent bouger d'ici le budget, notamment s'il y a des dispositions législatives dans le projet de Loi de Finances qui viennent changer, de manière significative, ce contexte. Voilà très rapidement le contexte et les objectifs de ces Orientations Budgétaires pour l'année 2025.

Je vous remercie.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Patrick, pour cette présentation détaillée et surtout efficace de la situation financière du Département et les perspectives que l'on va dégager pour préparer ce budget 2025. La vie reste acceptable. Pour notre vie quotidienne, on va demander à tous les vice-présidents, ceux qui font des dépenses ou qui en ont envie, de faire un effort pour permettre à la Collectivité de garder son épargne brute et nette à plus de 30 M€. Nous allons faire un petit effort, mais surtout, on n'est pas en train de pleurnicher, on n'est pas en train de dire que l'on est obligés de couper dans nos investissements. Vous avez tous compris le message que Patrick voulait vous faire passer : la situation est un peu tendue parce que nos recettes baissent naturellement et, d'un autre côté, les dépenses augmentent sans que nous y soyons souvent pour grand-chose. On subit les décisions prises au niveau de l'État, comme souvent. Et puis, pendant quelques années, on ne se plaignait pas quand la TVA augmentait. La TVA qui remplaçait nos 60 M€ de taxe foncière était passée plutôt à 70 M€. Cela allait bien, on ne s'est pas plaint. Aujourd'hui, il y a un peu un contrecoup ; il faut arriver à faire le dos rond. La politique financière que l'on a menée, depuis quelques années, et l'épargne que nous avons depuis quelques années, nous ont permis de passer ce cap et peut-être, dès 2025, de rebondir car la conjoncture financière nationale et internationale se sera un peu améliorée.

Madame MOSTACHI ?

**Madame MOSTACHI**.- Merci, Président, de me donner la parole.



**Monsieur le PRESIDENT.**- Tu es la première à devoir faire des économies.

**Madame MOSTACHI.**- Nous y avons travaillé. Merci, Patrick, pour cette présentation des Orientations Budgétaires. Malgré le climat national morose, le Département doit faire face à sa volonté de soutenir les haut-alpins sur leur territoire, tant sur le Plan Pluriannuel d'Investissements, sur la solidarité territoriale et sur le sport, la culture, l'agriculture et le tourisme, mais surtout le Département doit conserver un budget à tout le moins constant sur notre politique sociale qui accompagne les haut-alpins tout au long de leur vie, de la périnatalité jusqu'à la fin de vie, en passant par les difficultés liées aux accidents de la vie ou au handicap.

Je te remercie, Président, de ta volonté certaine de maintenir un budget qui prendra en compte les besoins toujours prégnants, au vu de la population vieillissante de notre département et des difficultés de plus en plus évidentes dans le domaine de l'enfance.

Président, je sais ton attachement aux politiques sociales et, malgré les efforts que l'on ait pu faire dans le service, il y a des limites que l'on ne peut pas dépasser.

**Monsieur le PRESIDENT.**- Il faudra peut-être faire 3 % d'effort.

**Madame MICHEL.**- Il existe, et heureusement, des sujets rassembleurs, le Bleu du Queyras et le sport en font partie, l'un ne va pas sans l'autre, bien évidemment. Je souhaite m'exprimer en remerciant Patrick et les services du travail effectué pour ces Orientations Budgétaires.

Je souhaiterais mettre en perspective le sport dans notre département, en incluant le sport de pleine nature qui fait aussi partie de mes délégations. Notre engagement envers le développement et la promotion des activités sportives reste inébranlable malgré les efforts financiers auxquels nous sommes appelés à contribuer, comme tous.

Depuis le début de ce mandat, les subventions allouées aux grands évènements, ainsi que le soutien aux politiques de développement du sport, comme l'aide en fonctionnement et en investissement en direction des fédérations, des clubs, et autres associations œuvrant pour le développement du sport, n'ont cessé de croître. Qu'ils soient grands ou petits, tous ces évènements, quels qu'ils soient, sont essentiels pour la visibilité et l'attractivité de notre territoire, grâce notamment à l'affluence de publics et à la diffusion médiatique qu'ils suscitent. Et ils sont nombreux.

Les retombées économiques du sport sont importantes, les évènements sportifs attirent les touristes, créent des emplois et stimulent l'économie locale. En soutenant le sport, nous soutenons également le développement économique de notre territoire. Nous continuerons à mettre en œuvre le Schéma Départemental du Sport, que nous avons mis en place avec mon collègue Dany GALLAND, en mettant l'accent sur le sport santé et le sport pour tous. Une meilleure lisibilité de l'action du Département et une plus grande mise en valeur du territoire haut-alpin dans les évènements sportifs qui vont s'y dérouler seront également recherchées.

Le label Terre de Jeux, ainsi que les centres de préparation aux jeux, qui a dynamisé notre territoire durant l'année olympique, riche en animations et en évènements, continuera à être un vecteur de promotion, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, en 2026, à Milan; où nos sportifs haut-alpins seront présents et continueront à être les ambassadeurs de notre département, en attendant 2030 et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans les Alpes françaises, notamment dans les Hautes-Alpes, à Serre-Chevalier, Briançon et Montgenèvre.

Pour ce qui est du patrimoine naturel et la biodiversité, le Département continuera de soutenir des projets sur les espaces Sites et Itinéraires, d'aménager des sites et de financer des actions de médiation pour limiter les conflits d'usage sur les sports de nature. On l'a vu, cela a très bien fonctionné sur le territoire, cet été.

En conclusion, malgré les contraintes budgétaires, notre Département reste résolument engagé dans le soutien et le développement des activités

sportives et de pleine nature. Ces Orientations Budgétaires reflètent notre volonté de promouvoir un territoire dynamique, attractif et respectueux de son environnement. Tout cela, bien évidemment, dans l'objectif des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, dans les Alpes françaises, qui s'inscriront au patrimoine mondial des événements mémorables et où les Hautes-Alpes rentreront dans l'histoire de Jeux Olympiques et Paralympiques. Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Marine. Monsieur MURGIA ?

**Monsieur MURGIA**.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, dans la continuité de la présentation, brillante comme toujours, qui a été faite par Patrick, revenir sur le bien mauvais procès qui est en train d'être tenu à l'endroit des collectivités locales, et attirer notre attention collective sur le fait que notre contribution au redressement des finances publiques, cela fait quelques années qu'on la paie. Il y a un chiffre assez édifiant, dans le Débat d'Orientations Budgétaires tel qu'il est présenté : quand on voit le budget dédié à nos politiques d'insertion, d'action sociale, et donc au RSA, dans lequel on affiche 20 M€ de dépenses pour 9 M€ de recettes. Comme d'habitude, sur l'ensemble des transferts de compétences par l'État, c'est gelé à l'année du transfert. Le RSA a été transféré depuis quelques années, il fluctue au gré de la politique d'insertion, mais aussi au gré de la politique de l'emploi et du taux de chômage. Fort heureusement, la politique de l'emploi a ramené le chômage à 7 %. On a connu des taux au-dessus de 10 % ; donc tout cela est contenu. Pareil pour les communes et les collectivités locales : on nous transfère des compétences, et le meilleur exemple étant la suppression de fiscalité avec la suppression de la taxe d'habitation qui est compensée aux collectivités sur la base de ce qu'elle rapportait en 2017. L'inflation, c'est pour vous.

Ce débat consistant à dire que les collectivités dépensent trop, il est normal qu'il ait lieu, mais la manière dont il est présenté est d'une bêtise et surtout d'une caricature absolue. D'autant plus que je lis dans le débat public que le principal débat que nous devrions avoir est la manière dont les collectivités

locales ont embauché. Je trouve cela extraordinaire : on nous transfère des compétences, on doit donc embaucher des agents pour les mettre en œuvre, mais par ailleurs, le nombre d'agents côté État qui faisait cette compétence ne baisse pas. Sauf erreur de ma part, il y a quelques années, on a demandé aux collectivités locales d'instruire les permis de construire, je n'ai pas le souvenir qu'ils aient baissé de 20 % les emplois à la DDT. On s'occupe de la protection des inondations et des milieux aquatiques, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait moins d'agents à la DREAL. Je ne cite même pas France Services parce que c'est extraordinaire, c'est une vraie réussite. Qui c'est qui le paie ? À Briançon, c'est moi qui paie France Services. Je paie les locaux, j'ai deux agents. Je paie même Météo France que j'installe dans la cité administrative. Au moment où les risques naturels sont si importants, les maires, les Présidents de Département assument cette responsabilité, assument les risques, et on est en train de se poser la question de qui dit le risque, alors qu'il y a 10 ans, on voulait fermer toutes les antennes de Météo France en région.

La réalité est tout de même assez simple : notre État est incapable de se réformer parce qu'il n'est pas capable de réformer son système de protection sociale qui pèse sur les salaires. Je rappelle que l'on est le pays le moins compétitif au monde et que, quand une entreprise embauche un salarié pour 3 000 € par mois, cela lui coûte 6 000, et que l'on est obligé d'injecter de l'argent public de manière extraordinaire sur le SMIC. Jusqu'à 1,8 fois le SMIC, vous payez ce qui devrait être le vrai prix ; au-dessus, cela coûte le double. Donc, on crée des trappes à bas salaires, on empêche les gens d'être augmentés. On tourne ce serpent parce que l'on ne veut pas regarder en face le vrai problème, qui est avant tout un problème démographique puisque l'on est passé, en l'espace de 30 ans, de trois actifs pour un retraité à un actif pour un retraité. À un moment, il faut regarder les choses en face et arrêter d'avoir finalement soit le concours Lépine – comme l'a dit le Premier Ministre, très justement - de la nouvelle taxe inventée, soit du coupable idéal. Les collectivités sont le coupable idéal. Il y a probablement des collectivités très mal gérées dans ce pays, mais il y en a surtout beaucoup qui sont gérées de manière exemplaire. Je crois que le Conseil Départemental dans lequel nous avons l'honneur de siéger en fait partie,

et que nous allons faire, Patrick, à travers les Orientations que tu nous proposes, des efforts qui toucheront les Haut-Alpins – il faut avoir le courage de le dire - parce que ces quelques millions d'euros que nous aurons en moins, on ne les mettra pas sur les routes, on ne les mettra pas sur l'aide aux communes. C'est 3 M€ en moins sur l'aide aux communes, pourtant on met beaucoup. Malheureusement, ce sont les haut-alpins qui vont pâtir de ces décisions auxquelles nous avons tous eu le courage de dire que nous participerions bien volontiers car, face à la situation du pays, il faut être courageux et responsable. Quand on a un niveau de déficit public tel que celui de cette année, la responsabilité appelle non pas à chercher un coupable, mais à tous se serrer les coudes pour essayer de redresser l'état des finances publiques du pays, en augmentant le moins possible les impôts et, si possible, de manière temporaire.

Je crois que cela appelle aussi à des réformes profondes. Et cela appellera, à l'avenir, à des réformes aussi qui sont celles de nos collectivités locales. Quand on voit le sujet des DMTO, nous savons tous que la croissance immobilière et foncière, de toute façon, sera limitée, dans les quinze ans à venir. C'est une évidence eu égard au foncier qui se raréfie. C'est la seule recette dynamique que nous ayons encore, sans parler de la péréquation, et cela signifie qu'à échéance de 15 ans, le financement des Départements va dans le mur et qu'en réalité, c'était probablement une erreur d'ailleurs de supprimer le lien fiscal entre le bloc local, communal et départemental et sa fiscalité puisque le Département n'a plus de levier sur rien.

Je sors de ce débat d'Orientations Budgétaires en me disant que l'on peut se satisfaire des décisions prises par le passé - et Dieu sait que certaines ont été difficiles et très polémiques -, pour lesquelles beaucoup de critiques ont été faites, y compris des décisions récentes comme celle de commencer à rembourser une partie de notre dette durant les deux derniers exercices budgétaires. Ce n'était pas très évident parce qu'il y avait des conditions de taux décourageantes, mais il fallait prendre sur notre épargne, aujourd'hui on peut s'en satisfaire puisque l'on peut reprendre un niveau d'endettement somme toute assez classique et financer, sans que ce soit au détriment des haut-alpins, notre politique d'investissement.

Il faut regarder le parcours des quelques dernières années, qui est celui d'une bonne gestion, sans avoir rien sacrifié. Tu le rappelles toujours, cher Président, mais nombre de Départements ne font plus d'aide aux communes, et nous le faisons. Qu'est-ce qui se passerait, dans notre département où il y a tant de communes de moins de 1000 habitants, si le Département n'était plus présent pour financer le remplacement de la toiture de la cour d'école, pour rénover la cantine ou pour refaire la place de la mairie ? Ce sont des communes qui tomberaient dans un appauvrissement généralisé. On peut se regarder fièrement là-dessus, mais à la fois dénoncer ce débat qui est assez transpartisan et qui revient tous les 4 ou 5 ans, au fil de la situation budgétaire et qui, finalement, fait œuvre de beaucoup de mauvaise foi car, malheureusement, je ne crois pas que les élus locaux puissent être ciblés de cette manière-là, alors même que, depuis 20 ans, l'État n'a fait que se désengager sur le dos des collectivités locales. Pour les Régions, cela a été les TER. Elles les financent et investissent aujourd'hui, alors qu'on leur a transféré dans un état de délabrement total. Cela a été la politique sociale pour le Département. Pour les communes, cela a été tant et tant d'autres choses. Aujourd'hui, on se regarde tous en chien de faïence en disant : on a tout refilé aux collectivités, on n'a pas fait de réforme de l'État, tiens, si on reprenait un peu aux collectivités ? La vraie mort du service public, en réalité, est là.

Si l'on veut vraiment soutenir l'action au quotidien pour nos concitoyens, il faut aller sur ceux qui les connaissent et qui savent faire quelque chose pour eux. J'ai tendance à penser que si l'État est bien le plus important, et je crois dans l'État fort et souverain, il ne faut jamais oublier que celles et ceux qui s'occupent des problématiques du quotidien, je crains qu'ils ne soient assis dans cette salle. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Monsieur le PRÉSIDENT**.- Merci, Arnaud. Monsieur CANNAT ?

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, chers collègues, déjà je tenais à me joindre aux propos qui ont été tenus et féliciter à la fois Patrick et

l'ensemble des services, c'est-à-dire à la fois le service des Finances et l'ensemble des services qui ont travaillé à ces Orientations Budgétaires.

J'ai pris quelques notes en regardant les différents slides, et si l'on regarde un peu dans le rétroviseur, Monsieur le Président, on n'a pas à rougir à la fois sur ce qui a été fait et sur ce qui va être fait. Un Département qui investit, qui est économe, qui s'endette, dans les premiers de France.

On a mis 15 M€ sur les dégâts. Je ne crois pas, Monsieur le Président, quand vous avez regardé les chantiers, que vous avez été éclaboussé de boue, comme en Espagne. Nous avons été réactifs. Nous avons été très présents : 15, 20, 30 entreprises mobilisées tout de suite pour intervenir dans les différents secteurs (Champsaur, Valgaudemar, Réallon, Guillestrois). 260 pompiers mobilisés. Je pense que, là aussi, on a été à la hauteur. Heureusement qu'il y avait - comme tu l'as dit, Patrick, et que tu comptes contenir et garder - cette épargne brute à 30 M€. Si on ne l'avait pas eue, comment fallait-il faire pour payer les entreprises à hauteur de 15 M€ ?

On rajoute, Monsieur le Président, votre volonté d'aider les communes à 30 %. Je crois que l'on doit être les seuls, actuellement, à aider les communes sur les dégâts de cet hiver. On a mis 2 M€ pour aider les communes. Et, sur votre proposition, le Département paie sur présentation de la facture non acquittée, ce qui permet à la commune d'avoir de l'argent pour payer les entreprises.

Vous demandez des économies partout, contrairement au fonctionnement que Madame Ginette ou Madame Marine ont dit tout à l'heure, moi je suis plutôt sur la partie investissement. Quand on regarde les chiffres des infrastructures, en 2024, on arrive à un atterrissage à 40 M€ d'investissement ; ce qui est beau. Pour 2025, tu prévois à peu près 38,5 M€, dont 13 M€ pour la Maronnaise, et sur un budget de 60 M€ d'investissement. On reste quand même dans quelque chose qui est très correct.

En fonctionnement, en revanche, on l'augmente un peu car, d'habitude, pour la partie revêtement, quand on faisait une couche de roulement sur une route, c'était de l'investissement ; maintenant, c'est plutôt du fonctionnement, alors que ce sont des travaux que nous faisons pour une vingtaine ou une quinzaine d'années. J'ai un peu de mal à suivre ce

raisonnement. Et ainsi, on alourdit le budget de fonctionnement de plus de 200 000 € puisque l'on passerait à 6,2 M€ environ le budget de fonctionnement du service Infrastructures.

Ce qui n'empêche pas, Président, quand même, quand on regarde un peu ce qu'a dit Patrick, tout à l'heure que l'on va investir, cette année, 13 M€ sur la galerie de La Marionnaise, on va investir sur les digues de Château-Queyras, on prévoit d'investir sur le PPI, sur le Pont Neuf à Embrun, sur la vallée de l'Avance, on va travailler sur la 1075, sur les aires de service, on travaille, et on va continuer, sur la 85, sur le Champsaur/Valgaudemar, pour les giratoires, on travaille actuellement dans la Méouge. Je crois que tous les territoires du département bénéficient des travaux sur les infrastructures routières.

Sur le SDIS, je voulais quand même dire que nous sommes les bons élèves, Monsieur le Président. La TSCA va augmenter de 600 000 € par an jusqu'en 2028, on vous demande, cette année, 150 000 € pour nous. On reste les bons élèves de la classe, en ce qui concerne le SDIS, en maintenant un budget qui va être maîtrisé.

Je pourrais conclure, en regardant ces Orientations Budgétaires, qu'elles vont déboucher sur un budget de prudence, en espérant qu'il y ait un fusil à un coup, c'est-à-dire que les 4,6 M€ qui vont être pris le soient pour une année et que ce ne soit pas renouvelé, l'année prochaine. Lionel, comme Rémi et Arnaud, vous l'avez dit : on n'est pas à l'abri de catastrophes, on n'espère pas bien entendu que cela se renouvelle, sinon on est foutu, et je crois que l'on mettrait la clé sous la porte, s'il fallait revenir comme au mois de décembre de l'année dernière. Mais, en revanche, si l'on arrive à faire un peu de la prévention dans ces torrents... Rémi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi, il y a un peu de curage à faire. Il est plus facile de curer un torrent que de relever une route et cela revient beaucoup moins cher.

En tout cas, on reste optimiste, Monsieur le Président. Les Orientations Budgétaires sont faites par un Champsaurin, on sait que cela reste peut-être un peu pessimiste, mais on reste quand même optimiste pour l'avenir.



**Monsieur le PRESIDENT**.- Marcel, je n'ai pas entendu prononcer le mot « économies ». On va peut-être le forcer à faire des économies. En tout cas, il y a quand même, sur le volet infrastructures et investissements sur le réseau routier, peut-être quelque chose qui peut nous sauver la mise : la future Loi Olympique qui va peut-être mobiliser des crédits d'État et de la Région pour nous aider à financer. C'est un objectif fort pour nous. Peu ou prou, on a fait un projet de 250 M€ de travaux sur le réseau routier, même si on ne nous finance pas tout, ce sera toujours cela de plus que l'on aura et que l'on n'aurait pas eu, et qui va nous permettre d'avancer plus rapidement. Il faut garder un peu le moral.

Monsieur PARA, vous voulez prendre la parole ?

**Monsieur PARA**.- Moi, je vais être un peu désagréable parce que tout le monde a été agréable. Il est vrai que l'on a un Département qui est très bien financé et qui est très bien géré. On est plutôt assez bien géré. En tant que chef d'entreprise, c'est bien quand on est bien géré, mais on peut toujours être encore meilleur, et il faut rester toujours dans le peloton de tête. Au vu de la conjoncture, on peut avoir certains soucis. Je tiens à signaler quelques chiffres qui nous ont été donnés par le cabinet du Président, qui sont très bien : ce sont les subventions aux associations sportives, culturelles, actions sociales, insertion, jeunesse et éducation. On a écouté certains Vice-Présidents qui sont déjà intervenus, pour bien marquer leur territoire, qui montrent leurs motivations par rapport aux haut-alpins puisqu'ils sont au service des haut-alpins, ce qui est très bien. Mais, je tenais à signaler qu'il y a quelques chiffres qui sont criants, pour montrer vraiment l'efficacité du Département.

De 2019 à 2023, les subventions de fonctionnement pour toutes ces associations sont passées de 3,5 M€ à 4 990 000 €, soit 40 % d'augmentation en 5 ans.

C'est à peu près la même chose pour les subventions d'investissement qui ont monté de 42 % en 5 ans.

En 2019, le Département était déjà très actif auprès des associations. On faisait partie des Départements qui étaient parmi les plus actifs. En 2023, on a bien progressé. On s'en est bien occupé. Ce qui montre que nos

vice-Présidents ont bien travaillé. Mais, on n'échappera pas, comme a dit notre ami Rémi ROUX, peut-être à se poser des questions, à l'avenir, sur chaque projet, savoir la pertinence de chaque projet : est-ce que ce projet est pertinent par rapport à un autre ? Il faudra peut-être que l'on fasse des choix. Il faudra peut-être, à un certain moment, réagir par rapport à ces choix-là. Nous avons eu 40 % d'augmentation en 5 ans, est-ce qu'il faudra peut-être revenir à 2019-2020 ? Je pense que Patrick y est pour quelque chose dans les chiffres qui nous ont été annoncés, pour nous inviter à une certaine forme de modération et de bonne gestion. Et je crois que chaque Vice-Président va devoir s'interroger sur chaque subvention par rapport aux associations : Quel retour elle a ? Quel impact cela a ? C'est une question de bonne gestion.

C'est bien géré. Félicitations à tous les Vice-Présidents, à nos services et surtout à Patrick qui tient la caisse comme un Champsaurin. Mais, il va falloir peut-être que l'on se pose certaines questions pour faire face à l'avenir. C'étaient un peu les éléments de réflexion que je souhaitais apporter.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Lionel. Monsieur TENOUX ?

**Monsieur TENOUX**.- Merci, Président, de me donner la parole. J'y suis obligé puisque vous sollicitez tous vos Vice-Présidents, jusqu'à Lionel PARA. Pour vous dire que, dans ma délégation, il n'y a pas un gros budget, l'effort est déjà fait puisque ce que je devais avoir, je ne l'ai plus, étant donné que le reliquat du SMO n'a pas pu réaliser ce projet.

Plus sérieusement, tout en m'asseyant sur ce projet qui, malheureusement, n'aboutira pas, dans la façon dont sont rédigées les Orientations Budgétaires, je suis conscient qu'il faut faire attention, qu'il faut être vigilant. Simplement, il m'apparaît qu'il y a des dépenses auxquelles il faut faire extrêmement attention, qui me paraissent incompressibles puisqu'une dépense peut appeler une autre dépense, si elle est mal gérée.

En matière numérique - j'ai demandé quelques renseignements aux services, que je n'ai pas encore eus -, mon souci est notamment sur la cybersécurité. Tout le monde est protégé. Simplement lorsqu'une collectivité se

fait attaquer, il faut réagir, et tout cela a un coût. Je souhaiterais qu'au regard de ce souci que nous avons de la dépense publique, nous soyons extrêmement vigilant et que l'on ne soit pas dans l'obligation de faire une forte dépense par la suite. J'attire l'attention des services sur le volet numérique qui me paraît essentiel en termes de protection et aussi d'ambition.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Monsieur MOUGIN ?

**Monsieur MOUGIN**.- Merci, Président. Chers collègues, il y a quelques semaines, nous passions du rêve à la réalité, nous rêvions, nous pleurions derrière les athlètes qui étaient aux Jeux Olympiques, à Paris, et puis, patatras, au mois de septembre, le Gouvernement nous annonce la douche froide : la dégradation inédite des comptes publics.

Le nouveau Gouvernement constate cette dette de 60 milliards d'euros et ponctionne, au passage, les collectivités de 5 milliards d'euros. Arnaud a très bien parlé, on ne peut que saluer ses propos. Alors, est-ce que les collectivités doivent participer au redressement des finances publiques ? Oui, je le pense, l'effort doit être partagé. Le problème, chers collègues, est que l'effort n'est pas consenti, c'est la vision jupitérienne qui est aussi, maintenant, prise à la mode pour l'ensemble des Gouvernements. On nous impose, de manière verticale et sans concertation, des coupes. Concrètement, pour notre collectivité – Patrick l'a très bien expliqué -, il faudra trouver plusieurs millions d'euros. C'est donc un tournant que nous vivons, en matière d'élaboration budgétaire, puisque nous étions habitués, depuis quelques années, à ne pas trop nous poser de questions. Et l'intervention de notre collègue Lionel le montre parfaitement.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que, chaque année, Patrick nous sensibilisait sur le fait qu'un jour ou l'autre, l'État viendrait se servir dans nos caisses : nous y sommes. C'est la prudence de notre comptable.

L'action de notre Département est large puisque nous investissons fortement en faveur de l'attractivité du territoire en soutenant les communes dans leurs projets majeurs, à vocation touristique, ou bien en soutenant les stations de ski. Nous dégageons également de nombreux crédits pour l'événementiel avec

l'accueil, sur notre territoire, de nombreux événements sportifs internationaux. Et ce n'est que le début puisque nous aurons les Jeux Olympiques d'hiver en 2030 et que c'est une remarquable opportunité pour l'ensemble des Hautes-Alpes.

Et puis, il y a l'action départementale en faveur des haut-alpins, avec le gros bloc des solidarités, mais également tout ce que l'on fait en matière de soutien à la vie associative, à la culture, au logement, etc. Des politiques essentielles. Et c'est là que réside l'équilibre de nos politiques départementales avec un mélange d'actions qui doit permettre de renforcer la dynamique de notre territoire et qui doit, en même temps, porter des actions de soutien en faveur de nos concitoyens.

J'ai pris le temps de lire le rapport des Orientations Budgétaires et, globalement, j'ai eu du mal à trouver quels programmes sont réellement impactés par des baisses de crédits. Mais, en même temps, je vous rassure, ce n'est pas une critique, c'est normal, nous ne sommes qu'au stade des Orientations Budgétaires.

En revanche, j'ai trouvé, pour certains programmes, des affirmations déjà claires et précises. Premier exemple avec l'association Bâtir qui a la gestion du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) de Gap et qui intervient également à L'Argentière. L'association demande une réévaluation de sa subvention de 25 000 € pour répondre à ses missions. Le rapport ne tourne pas autour du pot : Bâtir, c'est niet.

Mes chers collègues, il faut savoir que cette association a un rayonnement départemental, depuis la fin de années 60, à l'accompagnement des jeunes de 16 à 30 ans, dans leur parcours professionnel, en leur proposant des solutions de logement. Le petit plus est que les jeunes accueillis bénéficient d'un accompagnement socioéducatif. Le FJT, c'est le petit jeune du Queyras ou la jeune femme du Champsaur qui vient au FJT et qui vient travailler à Gap, mais dont les parents n'ont pas les moyens de leur prendre un appartement dans le parc locatif ou parce que la cellule familiale est morte et que les jeunes ont besoin d'une solution d'hébergement pour se lancer dans la vie active et gagner en autonomie.

En 2019, le Département a supprimé 35 000 € de subvention annuelle à l'association et, pour faire simple, a transformé le FJT en prestataire d'accueil des MNA (Mineurs Non Accompagnés). Eh oui ! Le FJT accueille, à bas coût, les mineurs étrangers dont le Département en a pourtant la gestion, et confie, à ce titre, à l'association Bâtir, 50 000 € de subvention. La convention actuelle ne parle même plus de l'accueil des jeunes. C'est donc cela la considération pour la jeunesse qui travaille ?!

Le fonctionnement de l'association est donc aujourd'hui fortement impacté par la situation avec l'accueil des jeunes étrangers qui demandent un accompagnement social lourd et qui restent plus longtemps dans leur logement, mettant à mal l'équilibre économique de la structure. Bâtir est donc à un tournant de son histoire. Soit l'association va dans le mur et il faudra rendre des comptes devant le manque de considération qu'on leur apporte. Soit elle devra faire des choix de gestion dont la fin de l'accueil des MNA. L'association demande 25 000€ et, à ce jour, c'est un non.

Je reprends les propos de Lionel : il faut aussi évaluer la question de nos politiques publiques. 25 000 € contre quels risques potentiels ? Que ferez-vous s'il faut remettre ces jeunes dans les MECS ? Quel coût ? Que ferez-vous si ces jeunes se retrouvent dans Gap sans solution d'hébergement, à errer dans la rue Carnot ? C'est le risque que l'on prend. Ce qui est certain, c'est que les 25 000 € seront une grosse paille à côté des moyens que vous devrez débloquer.

Et pour conclure sur ce point, comme beaucoup d'entre vous, je défends une certaine idée de l'engagement politique qui prend racine dans des valeurs. Et même étant de droite, comme je crois la plupart d'entre nous, je pense que soutenir des jeunes qui travaillent peut-être tout notre honneur.

Bref ! Les motivations de ce choix m'interpellent vraiment. Je pense à Ginette, comme Vice-Présidente en charge des Solidarités, je pense à Carole qui est présente dans l'OPH, et je ne peux imaginer que la majorité départementale ne puisse pas changer de position d'ici le vote du budget.

Ensuite, et toujours en matière de politique sociale, on apprend, dans le domaine de l'action sociale et insertion, que le Département ne participera

plus, aux côtés de la Ville de Gap, dans les missions de la Politique de la Ville. C'est le quartier du Forest qui en prend un coup parce que, peut-être qu'à Gap, on a l'habitude de se taire plus facilement.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, ne prenez pas mon intervention comme une critique générale. C'est simplement une alimentation du débat. Nombre de sujets ou d'actions de notre Collectivité donnent satisfaction. Tout le monde a évoqué des sujets qui donnent entière satisfaction à la majorité d'entre nous. D'ailleurs, depuis 2011, à titre personnel, je vote toutes les délibérations ayant trait au budget, mais je m'étonne simplement que les Orientations Budgétaires n'évoquent pas assez des pistes d'économies qui n'auraient, elles, aucun impact sur nos concitoyens.

Le programme Moyens Généraux : je ne vois pas d'économies affichées. Le programme Affaires juridiques : on voit une hausse de 54 000 € avec une prestation « cartographie des risques juridiques » . J'imagine quelle est l'urgence ! 380 000 € pour la communication. Pas un centime d'économies prévu et affiché. 95 000 € pour des actions de communication. Le dernier pour la route, et ce n'est pas une critique à l'égard de notre personnel : 800 000 € de dépenses pour les heures supplémentaires. Ne faudrait-il pas opérer un léger tour de vis, entre autres sur ce que je viens de lister ? Ne peut-on pas trouver 25 000 € pour le foyer des jeunes travailleurs ?

Pour conclure, faire des choix n'est jamais facile. Je constate simplement qu'il existe des marges de manœuvre qui sont, à ce jour, écartées, et qu'il est fait le choix d'impacter les politiques publiques à destination de nos concitoyens, et que des programmes budgétaires relatifs aux services support sont, eux, dans le rapport, épargnés. Se pose donc la question des choix politiques. Comme je l'ai dit en introduction, nous sommes à mi-mandat, à un tournant en matière d'élaboration budgétaire. Monter un budget, c'est quoi ? C'est faire de la politique. Après tout, ne serait-ce pas surtout les prémices d'un tournant politique ? Je vous remercie.

**Monsieur le PRÉSIDENT**. - Tu es un excellent avocat de l'association Bâtir. Ce n'est pas le lieu ni le moment d'en parler parce que le budget de

l'association Bâtir sera évoqué quand on fera le budget de la collectivité. Quand on est dans un débat d'Orientations Budgétaires, on est en train de parler de la vie financière de la Collectivité, de son état actuel, de son état futur. Tous ces projets seront évoqués, repris et accompagnés dans le budget 2025, si on souhaite le mettre. Ce n'est pas la peine de nous faire quasiment un procès d'intention sur l'association Bâtir. Nous sommes au courant du rôle de cette association, de leurs difficultés financières. Si, demain, cette association, au travers de notre décision budgétaire sur le budget 2025, n'était pas accompagnée comme elle doit l'être, tu pourrais te porter en défenseur de cette association, mais aujourd'hui, ce n'est pas le moment.

Madame Cathy ASSO?

**Madame ASSO**. - Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier Patrick RICOU pour sa présentation du rapport d'Orientations Budgétaires. Notamment sur la bonne gestion financière, je souscris. Maintenir une politique d'investissement sur les infrastructures routières, à l'aube des Jeux Olympiques 2030, je souscris aussi. Mais, je suis chagrinée quand même. Je vais vous faire part de ce chagrin, qui n'est pas très lourd.

Dans sa session plénière du 25 octobre dernier, la Région Sud a délibéré sur un certain nombre de cofinancements des infrastructures routières de notre territoire, Alpes-de-Haute-Provence compris, en vue de la préparation des Jeux Olympiques 2030, et l'achèvement de la section centrale, dite de Charance, de la rocade de Gap, dont nos concitoyens attendent patiemment ou impatiemment - cela dépend de l'interlocuteur que vous avez devant vous -, a été au cœur des débats. En effet, afin de ne pas risquer un arrêt de l'opération par l'État et pour une mise en œuvre, et surtout une mise en service, en 2026, la Région a décidé d'apporter le cofinancement complémentaire de 6,2 M€, à part égale avec l'État (33 %), la Ville de Gap (33 %) qui va prendre, cette fois-ci, en charge la part du Département, soit un million et quelques, qui finançait jusqu'à présent 16,67 % de la rocade, notamment de la section centrale.

Certes, le coût total s'élève maintenant à 62,5 M€. On ne va pas revenir sur le coût de cette section centrale, mais convenons-en, il faut l'ouvrir.

Je déplore aujourd'hui de ne plus voir apparaître le Département jouer un rôle important dans l'achèvement de la section centrale de la rocade de Gap. Nous avons tous reçu le document de la fédération du BTP qui estime, dans son document de préparation des aménagements en vue des JO 2030, que la Ville de Gap demeure une des rares villes de plus de 40 000 habitants sans déviation. On est tous d'accord sur les Jeux Olympiques 2030, on est tous d'accord sur l'investissement et sur le maintien du taux d'investissement sur nos infrastructures routières parce que c'est indispensable dans notre Département. On est lié à la transition énergétique et à la transition durable. On a de très bonnes idées, mais cette rocade, il faut maintenant qu'elle s'ouvre. Je plaide en cette faveur parce que ce n'est pas que la Ville de Gap, ce sont tous les haut-alpins, au même titre que la déviation d'Embrun, la traversée de Montgenèvre que nous empruntons tous. Je l'ai empruntée, il n'y a pas très longtemps, pour aller à Névache, samedi, et le mois dernier, le Montgenèvre, pour aller à Oulx prendre le train pour Turin.

Tout ceci interagit entre la Ville de Gap, entre le Département. Les routes, pour les Jeux, d'accord ; sans la rocade, je ne peux pas le penser de la part du Département, sachant que la section sud et la section nord seront réalisées par délégation de maîtrise d'ouvrage par la Ville de Gap. Espérons - et je le pense fortement parce que mes collègues en sont tout à fait conscients - que cela ira beaucoup plus vite que l'État.

Je voulais juste vous faire part de ce petit chagrin, qui n'est qu'un petit chagrin. Merci.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Il ne faut pas avoir du chagrin pour cela. Il faut remettre les choses en perspective et se rappeler que l'engagement de la Ville de Gap et du Conseil Départemental sur le financement de la rocade était évalué, et on a signé pour une dépense de 30 M€ ; aujourd'hui, on en est à 60 M€ de dépenses. Chaque fois que la DREAL fait une bêtise sur ce projet, ils voudraient nous faire porter le chapeau pour le financer.

Tous les deux ans, il y a un comité de pilotage - c'est pour cela que cela dure si longtemps - qui fait une réévaluation des travaux, avant que les



travaux soient faits. J'ai dit au Préfet et j'ai dit à la Région et à la DREAL : vos 6 M€, c'est à cause de vous, donc vous allez les chercher où vous voulez, mais pas dans la poche du Département, pour boucler la boucle autour de la section centrale.

Il est hors de question de valider - et je l'ai dit au Préfet et au Directeur de la DREAL – leurs bêtises. On est en train de chercher la part du Département que je ne mets pas dans cette affaire-là. C'est 1 M€/1,5 M€, sur les 60 M€, cela ne va pas changer la face du monde, et encore moins les finances de la Ville de Gap, pour finir cette opération ; Roger DIDIER en est bien conscient.

Sur la section sud et la section nord, j'attends qu'il y ait une vraie discussion avec le nouveau maître d'ouvrage qui est la Ville de Gap, et sur lesquelles, avec l'État et la Région, on verra les financements qu'il faut y mettre et les délais de réalisation.

Madame SAUDEMONT ?

**Madame SAUDEMONT**.- Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais suite à l'intervention de Lionel, il me semblait qu'il fallait que je réponde parce qu'il avait le regard vrillé sur moi. Je n'avais pas l'intention d'intervenir parce que je trouve que, déjà à la commission Finances et aujourd'hui, la présentation de Patrick RICOU était suffisamment convaincante pour que l'on puisse, au niveau de la culture, considérer que l'on accompagnerait l'effort. On a déjà travaillé, avec Marie et les services, sur cet effort. Donc, il y aura un effort.

Mais, je voudrais un peu défendre le milieu associatif parce que je crois que le milieu associatif participe à l'attractivité de notre territoire. Il peut être considéré comme essentiel. Jusqu'à maintenant, on a toujours dit « la culture et le reste, ce n'est pas essentiel », mais je crois que c'est essentiel d'abord parce qu'ils incluent aussi des salariés, que ces salariés participent aussi au maintien de l'emploi chez nous et à une certaine forme d'économie.

Je voudrais faire une autre remarque : on considère le pourcentage d'évolution, mais quand on regarde la valeur absolue, ce n'est rien du tout. On fera un effort, mais un effort relatif et à la mesure de l'effort que feront mes

collègues parce que je crois que tout cela participe à l'attractivité de notre territoire, à la valeur de notre territoire et à sa richesse aussi.

**Monsieur le PRESIDENT**.- La culture ne sera pas oubliée.

Mes chers collègues, à la fin de ce large débat, je vais essayer de vous faire sourire, y compris Cathy ASSO. Un Président de Département a demandé à Jean de la Fontaine de revoir un peu la situation de sa fable, et je vais vous livrer la version 2025, après le projet de Loi de Finances de l'État.

Bercy, ayant dépensé tous ses deniers, ces dernières années, se trouva fort dépourvu quand la dette fut venue, et le déficit creusé, au point de faire à la France perdre pied.

Il alla crier famine chez les Départements, depuis longtemps ses victimes, condamnant les Hautes-Alpes à lui verser 4,5 M€ pour l'aider à boucler son budget. Et ainsi subsister sans s'engager à rembourser.

Le Département des Hautes-Alpes est responsable et prévoyant. Ce sont là les principaux adjectifs le qualifiant.

Qu'avez-vous fait de l'argent durant ces derniers quinquennats ? demanda-t-il à cet emprunteur, en réponse à son souhait ingrat.

Nuit et jour, j'entraînais le budget au dérapage incontrôlé, ne vous déplaie. Les finances du pays sont désormais dans le fossé, j'en suis fort aise.

Eh bien ! Mettez maintenant votre projet de budget sous cloche et redressez vos comptes sans me faire les poches. Sur mon territoire, bien ancré, je garde en mon bec le fromage qu'en 2025, j'offrirai aux haut-alpins en partage.

Grandissez-vous en devenant, avec les collectivités locales plus affables : elles ne seront en aucun cas votre pigeon.

Telle est la morale de ma fable.

*(Applaudissements)*

Cela va nous faire une transition, dans un moment, pour le Bleu du Queyras.

Il ne vous a pas échappé que nous avons encore quelques rapports à examiner.

Il n'y a pas de vote sur ce débat d'Orientations Budgétaires, mais on prend acte.

*(L'Assemblée prend acte à l'unanimité)*

Et sans tarder, je passe la parole à Béatrice ALLOSIA.

## COHESION SOCIALE

### ENFANCE

#### **CD-24-11-3141 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2024-2026 - NOV. 2024**

**Madame ALLOSIA.**- Merci, Président. On change complètement de registre puisqu'il s'agit de la protection de l'enfance.

Le 30 juin 2022, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes s'est engagé dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, en cosignant un Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE), avec la Préfecture des Hautes-Alpes et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Une vingtaine d'actions ont été mises en œuvre sur le territoire.

Le Département des Hautes-Alpes souhaite s'engager dans la nouvelle contractualisation 2024-2026 en se portant candidat, au 31 octobre 2024, pour une signature du nouveau contrat au 15 décembre 2024.

Le nouveau plan d'actions proposé par le Département des Hautes-Alpes intègre 15 objectifs opérationnels, 5 objectifs obligatoires qui concernent des actions en matière de protection maternelle et infantile, un objectif obligatoire qui concerne les enfants protégés en situation de handicap, 9 objectifs supplémentaires sélectionnés par le Département, relatifs à la mise en œuvre d'actions en protection de l'enfance, notamment des nouveaux dispositifs de la Loi Taquet.

Je voudrais profiter de la parole qui m'est donnée pour vous parler de la Semaine des Droits des Enfants, du mardi 19 au vendredi 22 novembre, avec

des conférences, tables rondes, spectacles, ateliers, expositions, ciné-débat, et une journée consacrée aux enfants, le mercredi 20 novembre. Je veux remercier Marie LAUZE et les services pour ce beau programme.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Sur ce premier rapport, y a-t-il des observations ?

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3149 CONVENTION POUR L'APPUI À L'ÉVALUATION DES PERSONNES SE PRÉSENTANT MINEURES ET PRIVÉES TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT DE LA PROTECTION DE LEUR FAMILLE - NOV. 2024**

**Madame ALLOSIA**.- Afin de coordonner, d'une part, le dispositif national d'accueil et d'évaluation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et, d'autre part, assurer la mobilisation des services de l'État auprès du Conseil Départemental, la convention définit les engagements réciproque de chacune des parties et des modalités de coordination des services concernés permettant la mise en œuvre du traitement des données à caractère personnel, dénommé Appui et Évaluation de la Minorité (AEM), prévu par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Actuellement, toute personne se déclarant mineure, prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, est accompagnée à la Préfecture pour être enregistrée au fichier AEM, l'objectif étant de s'assurer que celle-ci n'est pas connue pour des démarches effectuées préalablement dans d'autres départements.

**Monsieur le PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3160 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONVENTION 2025-2029 ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LE CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE - NOV. 2024**

**Madame PINET**.- Mes chers collègues, je vais évoquer avec vous les dispositions applicables pour le Centre d'Action Médicosociale précoce, que l'on appelle d'une façon plus courte le CAMS.

Les CAMS font partie des établissements d'accueil et de protection sanitaire et sociale de la petite enfance. Ils ont une mission spécifique de réaliser un bilan de la situation d'un enfant âgé de 0 à 6 ans, la prise en charge et/ou l'orientation des jeunes enfants de moins de 6 ans chez lesquels un handicap est suspecté ou diagnostiqué.

Leur objectif d'intervention est d'accompagner l'enfant et la famille dans la démarche de diagnostic, de prendre en charge tout ou partie de la rééducation, dans le but de prévenir ou de réduire l'aggravation d'un handicap.

Les CAMS peuvent dépendre d'une structure publique ou privée. Concernant les Hautes-Alpes, le CAMS est géré par l'association des Pupilles de l'enseignement public.

Le financement des CAMS est assuré par une dotation globale annuelle, à la charge à la fois de l'Assurance Maladie, pour 80 %, et d'un montant du Département qui est fixé, pour les Hautes-Alpes, à 254 094 €.

Au budget départemental, ce financement fait partie des dépenses obligatoires. La tarification applicable aux CAMS est arrêtée par la Préfecture, au cours du troisième trimestre de chaque année. Cet arrêté fixe aussi la part du Département dans la dotation globale.

Je voudrais juste rajouter quelque chose, Président, par rapport aux Orientations Budgétaires. Il est vraiment souhaitable qu'au niveau des solidarités, nous ayons des budgets pour une politique volontariste. J'y tiens parce que l'on a des dépenses obligatoires, certes, mais la politique volontariste au niveau des solidarités est quelque chose de très important.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Françoise. S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3191 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE 05 (ADEPAPE) - NOV. 2024**

**Madame ALLOSIA**.- En vertu de la Loi du 7 février 2022, et afin d'offrir aux jeunes de 17 ans un accompagnement vers l'autonomie, le Département a soutenu la création d'une Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (l'ADEPAPE) sur le territoire haut-alpin, en juin 2024.

Le Département accueille aujourd'hui 322 mineurs et majeurs de moins de 21 ans, au titre de l'aide sociale à l'enfance. Une étape importante pour certains de ces jeunes est l'entrée dans la vie d'adulte.

Cette période du parcours des enfants protégés est délicate puisque des statistiques nationales montrent que 40 % des sans domicile fixe de moins de 25 ans ont un passé à l'aide sociale à l'enfance. Le Département soutient l'ADEPAPE 05 dont le but est d'apporter un accompagnement, notamment en termes d'insertion sociale, aux professionnels, aux personnes qui bénéficient ou ont bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance. Les actions de l'association prolongeront et compléteront celles de l'aide sociale à l'enfance. En ce sens, l'ADEPAPE 05 est un partenaire incontournable pour construire des réponses adaptées aux jeunes entrant dans la vie d'adulte.

**Monsieur le PRESIDENT**.- S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

Monsieur CANNAT, pour nous parler des économies.

**INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**CD-24-11-3177 REVETEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE - APUREMENT  
DES OPERATIONS - PROGRAMMATION - NOV. 2024**

**Monsieur CANNAT**.- Monsieur le Président, c'est bien de le préciser. Nous avons raclé les fonds de tiroir, au niveau des infrastructures. Chaque année, le Département vote un programme de revêtement et entretien de voirie pour le renouvellement des revêtements. Certaines opérations ayant été réalisées à moindre coût ou n'ayant pas fait l'objet d'une affectation durant leur année de vote laissent des autorisations de programme non utilisées. Il est donc nécessaire d'apurer les anciennes opérations votées en investissement pour 1 240 000 €.

Vous vouliez des économies, on a râclé les fonds de tiroir, vous voyez, on vous écoute à la lettre.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Avec son budget, c'est un peu comme si Bernadette avait fait 50 € d'économies...

Je pense que tout le monde est d'accord avec ce rapport. Je le mets au vote sans discussion.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3178 RISQUES NATURELS - PROGRAMMATION ET  
RECUPERATIONS DES OPERATIONS - NOV. 2024**

**Monsieur CANNAT**.- Le programme Risques Naturels, inscrit au Plan Pluriannuel des Investissements, permet d'entretenir le patrimoine départemental, de réaliser des travaux pour protéger des chutes de bloc, des inondations, des avalanches, des glissements de terrain, d'engager des études

et travaux en réponse à la survenue d'évènements naturels, géologiques ou géotechniques qui ont endommagé la voirie départementale.

Après vérification et suivi du programme, des récupérations de reliquats d'opérations clôturées ou modifiées ont été identifiées, pour un montant de 4 200 000 €. Avec le reste, vous voyez que l'on est à près de 6 M€. Je souhaiterais, Monsieur le Président, que ces autorisations de programme restent dans le budget qui était prévu, au départ.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Comptez sur moi. Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### **LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL**

**CD-24-11-3189 LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ANNEE 2025 ENTRE L'ÉTAT ET LE LDVHA RELATIVE A L'EXECUTION DU MANDAT SIEG - NOV. 2024**

**Monsieur HUBAUD**.- Il s'agit d'une convention financière, pour l'année 2025, entre l'État et le Laboratoire Départemental, relative au mandat du Service d'Intérêt Économique Général. Cela permet de garantir les coûts de missions de service public confiés par l'État à chacun de ces laboratoires concernés. Ces coûts sont intégralement compensés par l'État pour les dépenses que nous aurions engagées pour ce service d'intérêt général économique.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Voilà un rapport concis. Je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*



CULTURE

**CD-24-11-3087 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - COSIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR - NOV. 2024**

**Madame SAUDEMONT**.- Il s'agit de la cosignature d'un contrat territoire-lecture avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. En fait, les quatre communes (Saint-Bonnet-en-Champsaur, Ancelle, Chabotte et Saint-Jean-Saint Nicolas) se sont engagées dans une politique forte en faveur de la culture et de la lecture publique avec notamment la création de nouvelles bibliothèques ou la mise en œuvre de festivals ambitieux.

Elles souhaitent désormais amplifier cette dynamique en pérennisant les festivals, en proposant des actions spécifiques en direction des publics empêchés et en créant un réseau de bibliothèques qui permettra de proposer de nouveaux services pour les habitants.

Afin de les accompagner dans cette démarche, l'État propose de cosigner, avec le Département et les communes concernées, un contrat territoire-lecture pour la période 2024-2026. Ce contrat territoire-lecture conforte le Département dans son rôle d'aménageur culturel du territoire, conformément au Schéma Départemental de la Culture.

Il vous est donc proposé d'approuver la cosignature de ce contrat territoire-lecture.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3102 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - CINQUIEME SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (2024-2028) - NOV. 2024**

**Madame SAUDEMONT.** - Il s'agit de se prononcer sur la 5<sup>ème</sup> édition du Schéma de Développement de la Lecture Publique, qui sera valide jusqu'en 2028. J'aimerais vous convaincre du bien-fondé de ce document, vous intéresser à son contenu aussi, à ses conséquences, ses réalisations car les bibliothèques jouent, dans nos cantons, un rôle extrêmement important, et les objectifs inclus dans notre schéma sont une manière supplémentaire de rendre fécond l'apport qu'elles ont déjà localement. Rôle important des bibliothèques. Rôle multiple. En tant qu'équipements de proximité majeur, les bibliothèques sont devenues un lieu de vivre ensemble, d'inclusion, de lutte contre la précarité, des points d'appui à des acteurs de tous types, points d'appui pour l'ensemble des politiques publiques.

Fort de cette conviction, le Département porte, avec sa Bibliothèque Départementale, une politique en faveur de la lecture publique, c'est-à-dire en faveur des bibliothèques. Mais, le concept de lecture publique ne signifie nullement que l'offre de services des bibliothèques se limite aux livres et à la lecture. Les bibliothèques ne sont plus seulement des lieux où l'on vient emprunter et rendre des livres. Comme je l'ai dit – et c'est notre souhait de le systématiser -, pour nombre d'entre elles, ce sont de véritables maisons de service public culturel. Elles mènent des partenariats avec les conservatoires, avec les musées, les archives, les compagnies théâtrales. Elles accueillent des concerts, des conférences, des spectacles, des lectures. Elles ont donc un rôle de passeur vers d'autres offres culturelles.

Pour le portage de sa politique en faveur des bibliothèques, le Département utilise cet outil, le Schéma de développement de la lecture publique, qui lui permet de définir ses orientations et ses moyens financiers associés.

Le précédent schéma, établi pour la période 2018-2023, a permis, grâce à l'adhésion forte des collectivités partenaires (communes et intercommunalités) et au soutien de l'État, une progression significative de l'offre des bibliothèques dans les Hautes-Alpes. C'est ainsi que 15 équipements

rénovés et modernisés ont vu le jour. Le succès est au rendez-vous puisque, entre 2015 et 2022, le nombre d'emprunteurs actifs a progressé de 30 % pour l'ensemble du réseau et de 117 % pour les nouveaux équipements.

Si le bilan du précédent schéma est positif, il n'en reste pas moins que des évolutions, des améliorations sont encore possibles, ne serait-ce que pour maintenir la dynamique initiée, poursuivre la modernisation des équipements, qui en ont besoin, et amplifier les actions en direction des publics les plus fragiles.

Ce nouveau schéma prévoit la mise en œuvre de nombreuses actions et sous-actions. Certaines sont une confirmation du schéma précédent. Notre volonté est de s'inscrire dans la durée, de pérenniser les expériences réussies, de travailler encore davantage à une professionnalisation du métier de bibliothécaire par des formations, des conseils, une offre d'ingénierie, d'inciter à la mise en réseau, à l'image de ce que nous venons de voter, tout à l'heure, dans le Champsaur. Et puis, nous prolongeons notre philosophie de l'aller vers, vers le public fragile, empêché.

Certaines actions sont nouvelles, comme l'accompagnement du développement du jeu vidéo en bibliothèques ou le déploiement d'actions culturelles autour du cinéma dans les bibliothèques.

Je veux mentionner aussi le développement durable. Nous devançons, en quelque sorte, le Ministère de la Culture. Celui-ci accompagne, en effet, la transition écologique dans les filières culturelles et a élaboré une stratégie pour la période 2023-2027, à travers un guide d'orientation et d'inspiration que nous exploiterons.

Notre schéma prévoit aussi des aides financières en fonctionnement et en investissement.

Avec ce nouveau schéma, le Département, et vous-mêmes en relais, est plus que jamais aux côtés des collectivités locales pour les accompagner dans le développement de ces portes d'entrée vers la culture que sont les bibliothèques.

Avant de vous demander de vous prononcer, je veux remercier Blaise MIJOULE pour le travail personnel énorme fait sur ce nouveau schéma. Si ce schéma existe, c'est à 99 % grâce au temps et au sérieux qu'il y a

personnellement consacré. Je veux le remercier encore, et son équipe avec lui, pour leur énergie à appliquer le schéma, depuis des années, le rendre efficient et bienfaisant pour nos habitants. Et c'est une réalité.

*(Applaudissements)*

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Monsieur MIJOULE.

Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3190 : MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONTRAT TYPE DE COMMISSARIAT SCIENTIFIQUE D'EXPOSITION - NOV. 2024**

**Madame SAUDEMONT**.- Le Musée Muséum Départemental, dans le cadre de sa mission de transmission des savoirs, propose à son public des expositions scientifiques. Pour cela, le Musée peut être amené à faire appel à l'expertise de professionnels de différents domaines concernés par ses expositions, afin d'en assurer la conception, l'organisation et la gestion.

Des contrats types de production avec les artistes-auteurs, de commissariat artistique d'exposition ont déjà été votés. Il est nécessaire désormais de faire valider un contrat type de commissariat scientifique d'exposition afin que les relations de travail entre le Musée Muséum Départemental et les spécialistes (chercheurs, universitaires, etc.) soient encadrées et les modalités financières associées validées.

**Monsieur le PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

*(Monsieur MURGIA quitte l'hémicycle à 12 h 24 et donne pouvoir à Madame MICHEL)*

## ÉDUCATION

### CD-24-11-3162 COLLEGES - RESTRUCTURATION DU COLLEGE CENTRE A GAP - TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT - NOV. 2024

**Madame GRENIER**.- Je vous rappelle que, depuis les Lois de décentralisation de 1986, la Région et le Département sont liés par une convention de main unique pour la gestion des cités mixtes. Cette convention prévoit notamment que la Région assure la responsabilité des travaux dans les parties communes et dans les parties spécifiques aux collèges. Toutefois, pour certaines opérations spécifiques, concernant principalement des travaux dans les locaux des collèges, le Département des Hautes-Alpes souhaite pouvoir assurer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage de ces opérations en se substituant à la Région. Un avenant en ce sens de la convention de main unique est proposé au vote.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération de restructuration du collège Centre à Gap a été initialement confiée à la Région, au travers d'une convention spécifique, comme le prévoyait la convention de main unique précitée. Mais, pour des raisons de plan de charges des services de la Région incompatible avec le calendrier prévisionnel de l'opération, le Département souhaite reprendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération en direct car, vraiment, il y a urgence à réhabiliter cet établissement. Ceci nécessite de signer un avenant à cette convention.

**Monsieur le PRESIDENT**.- S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## LOGEMENT

**CD-24-11-2962 HABITAT ET LOGEMENT - LE PROGRAMME  
DEPARTEMENTAL PIG+ ET LES OPERATIONS D'AMELIORATION DE  
L'HABITAT DES COLLECTIVITES - NOV. 2024**

**Monsieur TENOUX**.- Le Programme d'Intérêt Général Départemental PIG+ est devenu très attractif auprès des propriétaires privés, notamment depuis la revalorisation des aides et des plafonds de travaux subventionnables de l'Agence Nationale de l'Habitat.

De plus, le nombre de demandes en matière de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie est plus important que prévu. Ces évolutions ont eu pour conséquence une consommation prématurée de la totalité de l'enveloppe des aides aux travaux réservée par la Région Sud qui a décidé, suite à la demande du Département, d'accorder une rallonge de 370 000 €. L'enveloppe des aides de la Région passe ainsi de 188 790 € à 751 790 €.

Afin d'acter cette augmentation, la Région propose au Département et à la Communauté de communes Sisteronais-Buëch, qui verse les aides de la Région aux propriétaires, de signer une nouvelle convention qui précise les conditions d'utilisation de cette enveloppe et les modalités de remboursement.

D'autre part, les Communautés de communes du Champsaur/Valgaudemar, du Pays des Écrins et de Serre-Ponçon ont décidé de mettre en œuvre, chacune, une opération programmée de l'habitat de renouvellement urbain sur leur territoire. Elles sollicitent le Département pour soutenir leurs opérations.

La Communauté de communes du Champsaur/Valgaudemar met en œuvre une opération d'une durée de 3 ans afin de rénover 58 logements occupés par leurs propriétaires et 12 logements locatifs. Le Département est sollicité pour réserver une enveloppe d'aide aux travaux à hauteur de 112 000 € pour la durée de ce programme.

La Communauté de communes du Pays des Écrins met en œuvre une opération d'une durée de 3 ans afin de rénover 30 logements occupés par leurs propriétaires et 48 logements locatifs. Le Département est sollicité pour réserver une enveloppe d'aide aux travaux à hauteur de 130 000 €.

La Communauté de communes de Serre-Ponçon met en œuvre une opération d'une durée de 5 ans afin de rénover 60 logements occupés par leurs propriétaires et 20 logements locatifs. Le Département est sollicité pour une aide à hauteur de 149 869 €.

Au regard de l'intérêt de ces différents programmes et opérations, il est proposé d'approuver les termes des conventions présentées et d'autoriser le Président à les signer.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Tout le monde sera d'accord, donc je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## FINANCES

### CD-24-11-3124 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT OPH05 - LE ROCHASSON NEUF A GAP - NOV. 2024

*(12 h 27 - Madame CHAUVET quitte l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote. Retour à 12 h 29)*

**Monsieur RICOU**.- Rapport classique de garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPH05 qui nous sollicite pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur un emprunt de 919 000 €. Cet emprunt étant destiné à financer une opération située au Rochasson Neuf, à Gap. C'est une opération de réhabilitation du parc social public de 19 logements.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Il n'y a pas de débat sur le sujet, je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## FONCTIONNEMENT

### RESSOURCES HUMAINES

#### CD-24-11-3145 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - NOV. 2024

**Madame GARCIN-EYMEOD**.- Cette délibération concerne la vie de la Collectivité, avec 8 ajustements au tableau des emplois parce notre Collectivité bouge. Je suis comme mon binôme, j'anticipe et je fais des économies. Je vous rassure : il n'y a pas de création de poste, que des transformations pour s'adapter à l'évolution de nos missions.

**Monsieur le PRESIDENT**.- Parfait. Je mets ce rapport aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

### NUMÉRIQUE

#### CD-24-11-3071 TRANSFORMATION NUMERIQUE - FEUILLE DE ROUTE DE L'INCLUSION NUMERIQUE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE 2024-2027 - NOV. 2024

**Monsieur TENOUX**.- Alors que le numérique touche des aspects de plus en plus nombreux du quotidien et face à la dématérialisation accrue des services publics, le Département des Hautes-Alpes s'est engagé, depuis plusieurs années, dans la lutte contre la fracture numérique qui affecte une part non négligeable de la population, et qui menace de s'aggraver, comme s'en alarme régulièrement le défenseur des droits.

Après le partenariat fructueux avec Emmaüs Connect, le Département a souhaité se faire le relais de la stratégie de l'État, France Numérique Ensemble, initiée en mai 2023, et porter, aux côtés de la Préfecture, une gouvernance de l'inclusion numérique sur le territoire haut-alpin. Cet engagement a également



été inscrit dans les travaux du futur Schéma Départemental d'Amélioration d'Accessibilité des Services au Public 2025-2031, dont l'un des deux axes est consacré à l'inclusion numérique.

Dans le cadre de ces deux démarches, menées de manière conjointe, des échanges entre partenaires se sont tenus au cours de l'année 2024, et ont permis d'élaborer la feuille de route haut-alpine de l'inclusion numérique qui vous est présentée, aujourd'hui.

Celle-ci se compose d'un état des lieux, d'un diagnostic et d'un plan d'actions construit autour de 3 axes et 9 actions qui serviront de cadre pour les années à venir à l'action du Département et de ses partenaires sur cette thématique essentielle.

Je voudrais rajouter très brièvement que vous avez relevé combien le défenseur de droit est sollicité sur ces sujets-là. L'État avait permis aux collectivités - nous avons pu en bénéficier – d'avoir des animateurs numériques sur les territoires. Aujourd'hui, si j'ai de bonnes informations, ce dispositif est terminé. Ce qui signifie que l'on a un défenseur des droits qui nous dit « il faut faire », un Département qui a fait avec le soutien de l'État et les collectivités. Aujourd'hui, l'État se retire de ce dispositif. Et pourtant, c'est quelque chose qui est essentiel pour nos habitants. Dans un contexte que l'on a largement évoqué ce matin, je pense qu'il faut le prendre en considération.

**Monsieur le PRESIDENT.**- S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

*(Adopté à l'unanimité)*

## **DIVERS**

**CD-24-11-3084 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF) - NOV. 2024**

**Monsieur le PRESIDENT**.- Il convient d'arrêter les désignations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Je vous propose de désigner Françoise PINET comme titulaire et Béatrice ALLOSIA comme suppléant.

Je vous invite à voter.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3156 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - TROISIEME TRIMESTRE 2024**

*(12 h 33 – Monsieur PARA quitte l'hémicycle et ne prend part ni au débat ni au vote – Retour à 12 h 35)*

**Monsieur le PRESIDENT**.- Il s'agit de tous les actes que j'ai signés au troisième trimestre 2024. Vous en avez la liste, et je vous invite à vous prononcer.

*(Adopté à l'unanimité)*

**CD-24-11-3163 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - QUATRIEME TRIMESTRE 2024**

**Monsieur le PRESIDENT**.- J'ai l'obligation de vous rendre compte de l'exercice de cette délégation, et je vous informe des actions suivantes qui ont été engagées devant les juridictions compétentes :

Au Tribunal administratif : un référé expertise, deux recours indemnitaires, un référé suspension.

Au Tribunal pour enfants : deux requêtes d'assistance éducative (deux mineurs MNA).

A la Cour d'appel : six requêtes en assistance éducative, dont quatre mineurs et deux MNA.

On note que l'on prend acte.

*(L'Assemblée prend acte à l'unanimité)*

**Monsieur le PRESIDENT**.- L'ordre du jour est enfin épuisé. Madame ASSO, vous avez la parole.

**Madame ASSO**.- Je voulais, avant que vous clôturiez cette session plénière, un an aujourd'hui dans cette assemblée élue démocratiquement, juste dire ... (s'exprime en langue étrangère) je salue ton courage face à la police des mœurs et à son oppression.

*(Applaudissements)*

Je pense à toi au fond de ton cachot où tu as été battue, avant d'être arrêtée et envoyée soi-disant dans un hôpital psychiatrique. Je voudrais associer les femmes afghanes qui n'ont plus le droit de parler entre elles, qui n'ont plus le droit de parler dans l'espace public, et où, dans ce pays, à Kaboul, seuls les oiseaux ont le droit de chanter. Je vous remercie, Président.

*(Applaudissements)*

**Monsieur le PRESIDENT**.- Merci, Cathy ASSO, pour cette évocation.

Nous allons clôturer notre matinée de travail avant une Commission Permanente, dans quelques instants. On va peut-être s'occuper un peu du Bleu du Queyras, et le sentir, voire le goûter.

*(La séance est levée à 12 h 36)*

La Secrétaire de séance

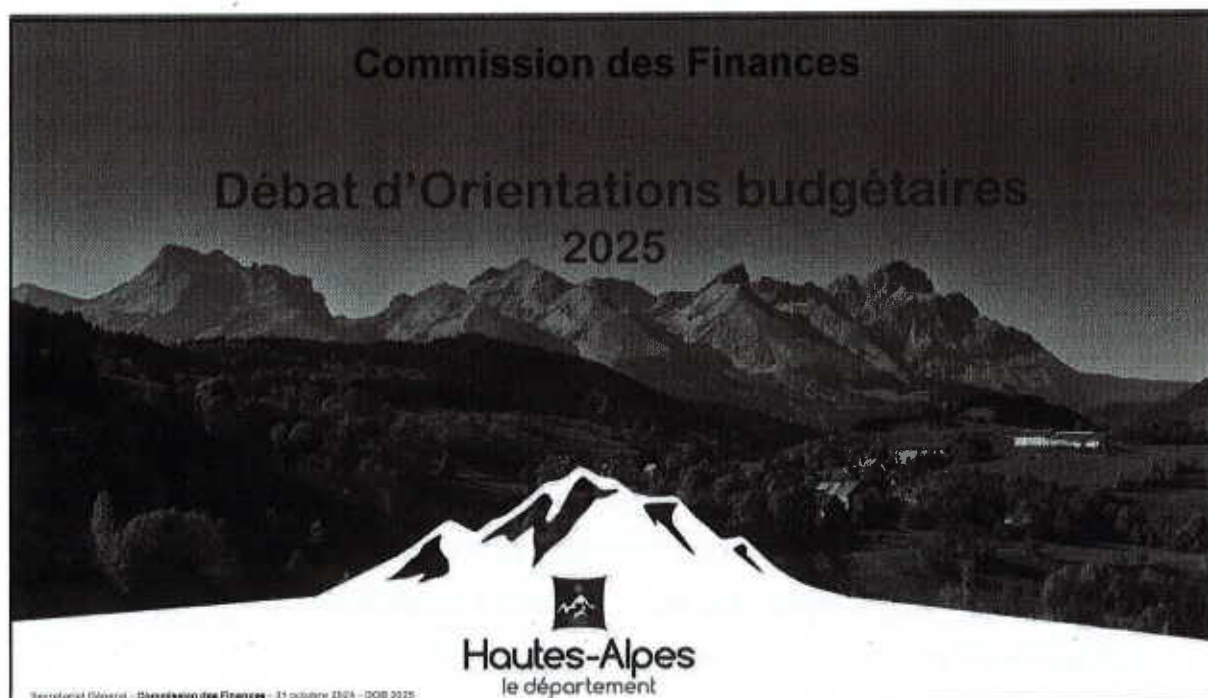


Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du  
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD



1



2

## 1 - Les engagements du Département



L'année 2024 marque pour les Collectivités territoriales un changement majeur de leurs capacités financières dont le Projet de loi de finances pour 2025 devrait encore atténuer ces dernières.

A cet effet général, les Départements français subissent en outre une baisse de leurs recettes du fait du ralentissement du marché immobilier (DMTO).

Par sa gestion, le DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES a été préservé jusqu'alors lui permettant, sur cette année 2024, d'accroître encore sa politique d'investissement tout en poursuivant son désendettement.

	2022/2023	2022/2023	2023/2024 (CA provisoire)
Recettes réelles de fonctionnement :	-0,8Md€ soit -1,1 %	+3,49M€ soit +1,46 %	-11,24M€ soit -4,64 %
Dépenses réelles de fonctionnement :	+3,9Md€ soit +6,5 %	+8,17M€ soit +4,85 %	+21,24M€ soit +12,02 %
Baisse de l'épargne brute :	-39% (niveau le plus faible depuis 2016)	-3,80M€ soit -5,45 %	-32,5M€ soit -49,2 %
Encours de la dette :	-0,3 Md€ soit -0,8 %	-19,8M€ soit -11,9 %	-19,9M€ soit -13,6 %
Dépenses réelles d'investissement :	+0,3 Md€ soit +2,6 %	+6,3M€ soit +11,25 %	+11,33M€ soit +18,20 %

Secrétariat Général - Commission des Finances - 31 octobre 2024 - DOF 2025

Pa. 1

3

## 1 - Les engagements du Département pour 2025



Un nouveau contexte financier s'impose aux collectivités, le DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES devra intégrer :

- la **baisse** de nos **recettes de fonctionnement** (Recettes DMTO / Recettes de TVA) et **d'investissement** (FCTVA),
- l'**inflation** des dernières années et les mesures statutaires en matière de RH qui se sont traduites par un nouveau pallier dans l'évolution de nos dépenses de fonctionnement,
- la **participation** de la collectivité de 2 % de ses **recettes réelles de fonctionnement** au déficit national,
- la **nécessaire limitation** de nos dépenses de fonctionnement,
- une **politique d'investissement maintenue et conforme au PPI à ce stade**. Celle-ci sera actualisée en fonction de l'évolution du contexte économique national et de ses répercussions sur les collectivités.

Notre défi

Maintenir notre action et nos ambitions par nos politiques sur le territoire Départemental

Préserver notre bonne gestion financière afin de garantir la pérennité des politiques publiques dans les années à venir

Secrétariat Général - Commission des Finances - 31 octobre 2024 - DOF 2025

Pa. 1

4

## 1 - Les engagements du Département pour 2025



**Notre volonté** → **Maintenir notre action et nos ambitions par nos politiques sur le territoire Départemental**

- **MAINTENIR** une politique d'investissement ambitieuse concernant nos infrastructures et équipements
- **CONSERVER** le rôle du Département en matière de **solidarité territoriale**
- **FAVORISER** l'offre sportive, culturelle et artistique
- **ACCOMPAGNER** les publics les plus fragiles
- **SOUTENIR** l'économie agricole et touristique

**Notre vigilance** → **ETRE réactif et savoir adapter notre gestion et nos politiques au contexte budgétaire national**

Secrétariat Général - Comptabilité des Finances - 31 octobre 2024 - DOB 2025

Pg. 3

5

## 1 - Les engagements du Département pour 2025 :



**Notre défi** → **Dans un contexte national resserré, PRESERVER notre bonne gestion financière afin de garantir la pérennité des politiques publiques dans les années à venir**

- ✓ **MAINTENIR** une épargne brute > à 30M€
- ✓ **ASSURER** une capacité de désendettement inférieure à 6 ans,

**=> Le respect de ces deux critères conditionnera les possibilités de recours à l'emprunt et donc de la capacité à financer le PPI.**

Secrétariat Général - Comptabilité des Finances - 31 octobre 2024 - DOB 2025

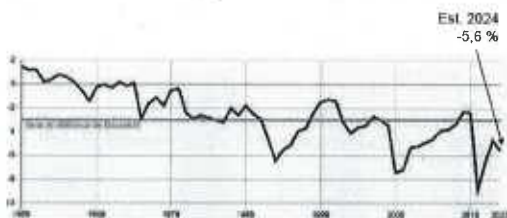
Pg. 2

6

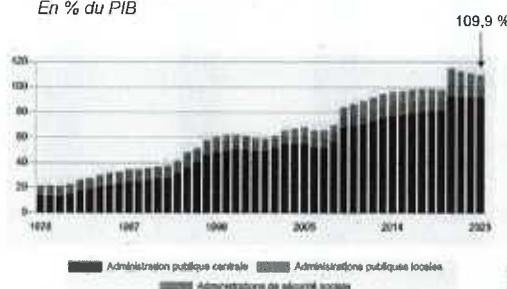
## 2. Le contexte de l'économie nationale : déficit et dette

Projet de loi, n° 324

Évolution du déficit budgétaire



Dette publique par sous-secteur  
En % du PIB



### Objectif du PLF2025, réduire le déficit public :

- Réduction des dépenses publiques
- Augmentation des recettes de l'Etat via des contributions exceptionnelles des collectivités

### Les facteurs de risque :

- Contexte(s) géopolitique(s)
- Ralentissement de l'économie mondiale
- Changements climatiques entraînant des coûts de reconstruction et aide d'urgence
- Croissance faible : + 1%
- Absence de réformes structurelles

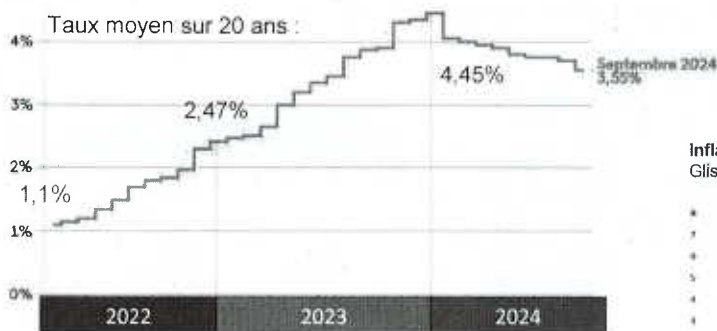
• Dette publique **3 160 Mds€**  
 dont dette de l'Etat **2 556 Mds€**  
 dont charge de la dette **52 Mds€** = 11 % du budget

Secrétariat Général - Commission des Finances - 31 octobre 2024 - DOB 2025

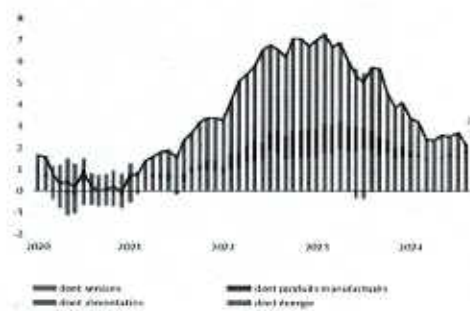
Pa. 7

7

## 2. Le contexte de l'économie nationale : Inflation & taux d'intérêt



Inflation et composantes en France  
Glissement annuel en %, composantes en points de %



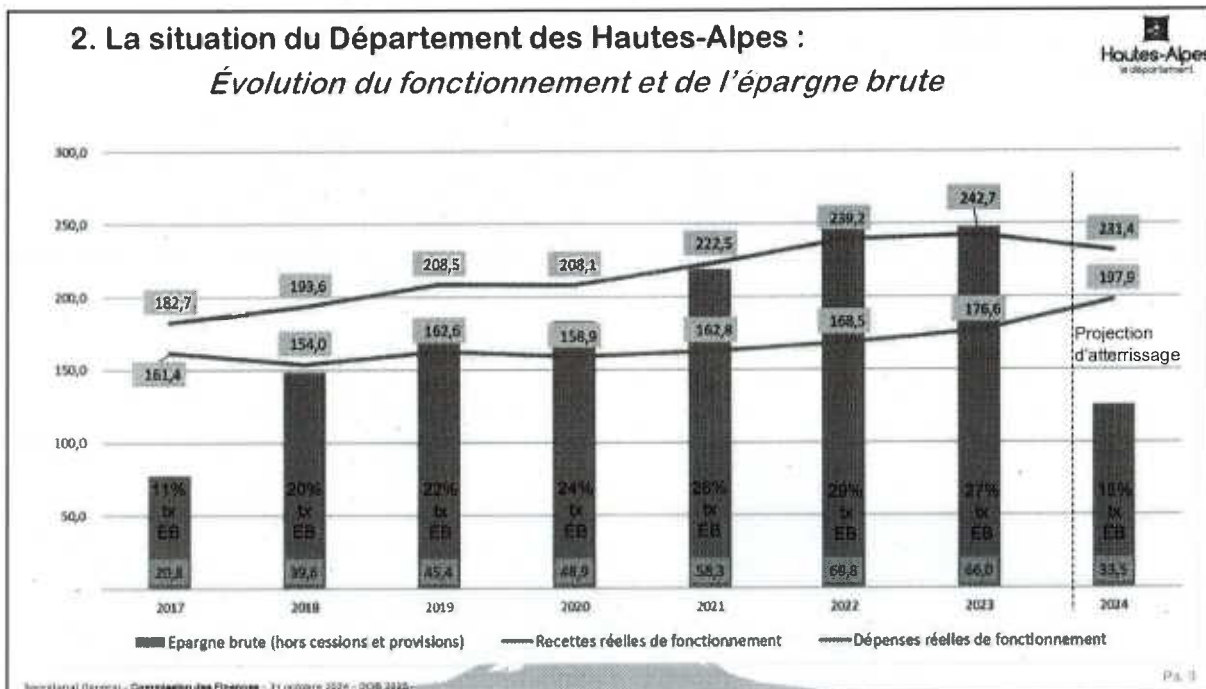
### Facteurs encourageants :

- Croissance du salaire moyen et pouvoir d'achat
- Baisse probable des taux d'intérêt
- Un marché de l'emploi dynamique
- Réduction des dépenses publiques

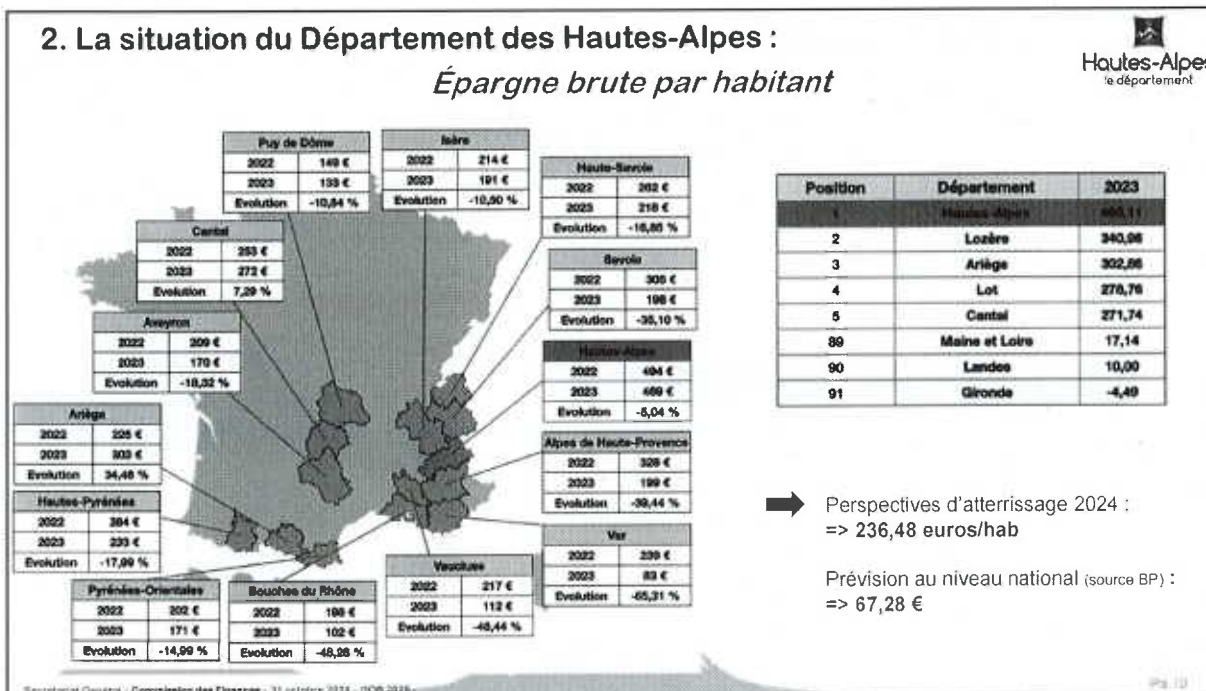
Secrétariat Général - Commission des Finances - 31 octobre 2024 - DOB 2025

Pa. 8

8



9

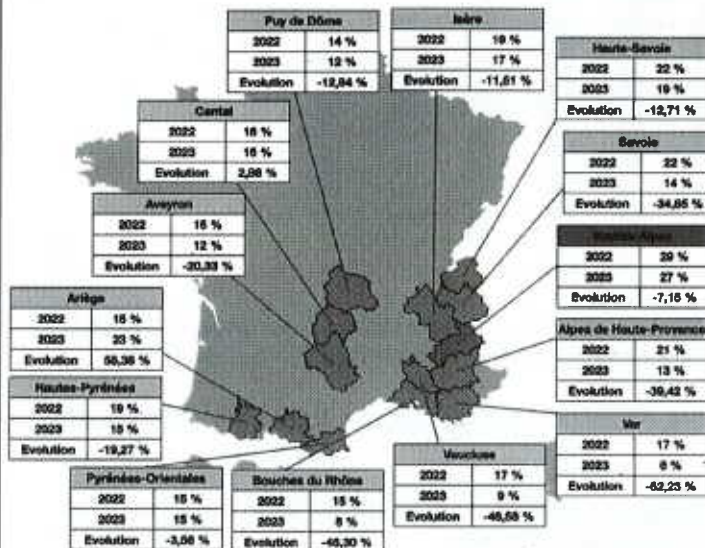


10



## 2. La situation du Département des Hautes-Alpes :

### Taux d'épargne brute



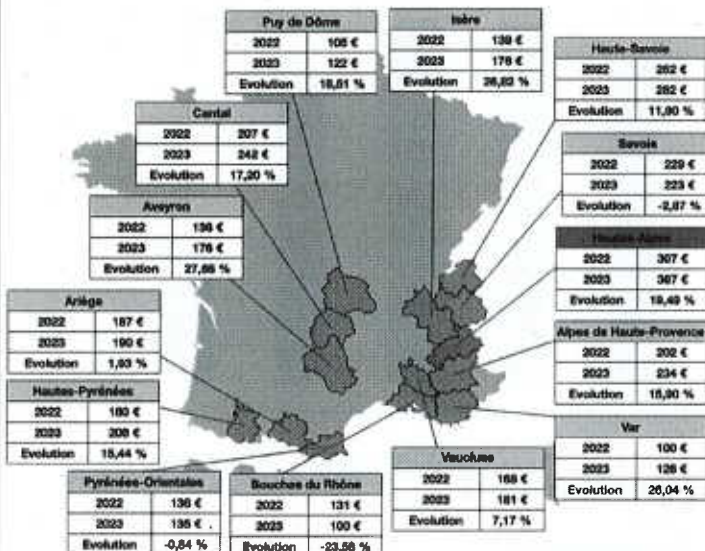
Position	Département	2023
1	Hautes-Alpes	27,00 %
2	Arriège	23,27 %
3	Haute-Savoie	18,78 %
4	Lozère	18,36 %
5	Lot	18,07 %
89	Alsace	3,09 %
90	Maine et Loire	1,83 %
91	Gironde	-0,41 %

➔ Perspectives d'atterrissage 2024 :  
=> 14,5 %

Prévision au niveau national (source BP)  
=> 6,43 %

## 2. La situation du Département des Hautes-Alpes :

### Dépenses d'équipement par habitant

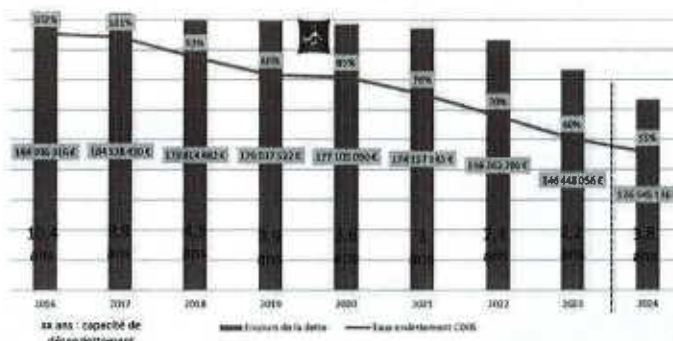


Position	Département	2023
1	Hautes-Alpes	367,16 €
2	Lozère	326,32 €
3	Haute-Savoie	282,42 €
4	Lot	270,42 €
5	Cantal	242,22 €
89	Alsace	78,23 €
90	Meurthe et Moselle	76,46 €
91	Moselle	71,62 €

➔ Perspectives d'atterrissage 2024 :  
=> 519,7€/hab

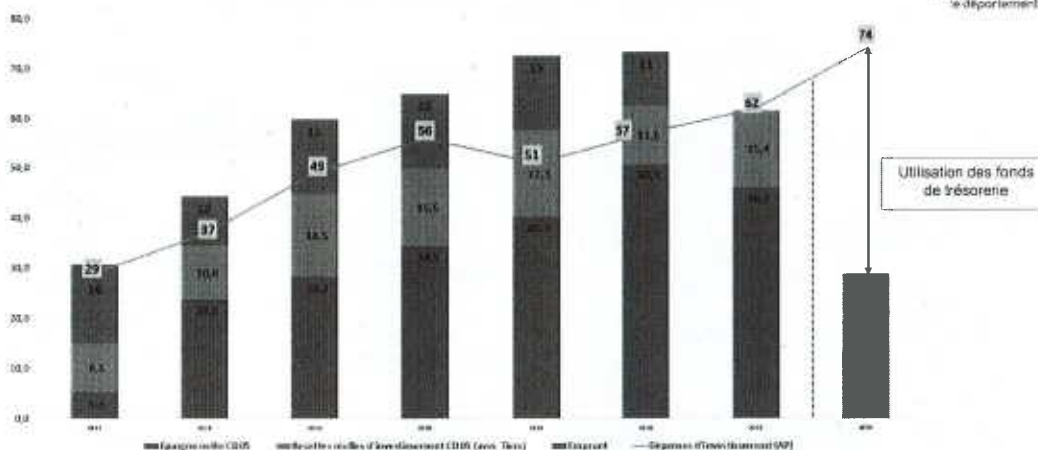
Prévision au niveau national (source BP)  
=> 187,2 €/hab

## 2. La situation du Département des Hautes-Alpes : *Évolution de la dette*



- ⇒ Un endettement fort en début de Mandat atténué par la stratégie de désendettement initiée en 2018 et amplifiée durant 4 années consécutives (2021/2024 ; - 50,8M€).
- ⇒ 2025, un recours à l'emprunt encore limité compte tenu d'une trésorerie positive fin 2024.
- ⇒ Un taux d'endettement qui reste supérieur à la moyenne nationale (44%) mais avec une capacité de désendettement plus favorable (4,7 années).

## 2 – La situation financière actuelle : *projection clôture 2024*



- ⇒ Un financement des investissements en 2024 assuré pour grande partie par l'utilisation des fonds de trésorerie évitant ainsi, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la souscription de nouveaux emprunts.

### 3. Orientations budgétaires 2025 : le financement des collectivités

Projet de loi, n° 324

#### Les dispositions du Projet de Loi de finances :

- Gel de la compensation de TVA au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CVAE,
- FCTVA, passage à un taux de 14,85 % (anciennement 16,04 %), Recettes : - 503 K€
- Fin des recettes de FCTVA sur le fonctionnement (voirie et de bâtiment), Recettes : - 392 K€
- Contribution des collectivités au redressement des finances publiques : 2 % RRF 2023, Prélèvement : - 4,6 M€
- CNRACL part patronale : Augmentation de 4 pts. Retour possible du taux de cotisations maladie et vieillesse URSSAF à 9,88 % (actuellement 8,88 %). Charges : +950 K€

**Un ralentissement du marché immobilier** dans les Hautes-Alpes **moins qu'au niveau national** : Contribution au fond de compensation des DMTO : Baisse des recettes issues du fonds (éligibilité à la 2<sup>ème</sup> tranche)

Recettes : - 3 M€

Au global :

+ 950 K€ de charges

- 8,745 M€ de recettes

Secrétariat Général - Coordination des Finances - 31 octobre 2024 - DOB 2023 -

P4: 15

15

### 3 – Les orientations budgétaires 2025 : les recettes de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement	Projection CA					
	CA 2023	Projection 2024	2025	2026	2027	2028
	242,7	231,4	230,2	231,9	233,8	236,0
Taux évolution :		-4,6%	-0,5%	0,7%	0,8%	0,9%
<b>Dont :</b>						
<b>TVA (IFB + CVAE) :</b>	76,8	78,0	77,8	77,8	77,8	77,8
Taux évolution :		1,5%	-0,3%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>DMTO :</b>	38,3	31,9	32,1	32,7	33,4	34,1
Taux évolution :		-16,6%	0,6%	2,0%	2,0%	2,0%
<b>Dont Fonds péréquation DMTO</b>	10,8	10,4	7,0	7,0	7,0	7,0
Taux évolution :		-3,6%	-32,9%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>TSCA</b>	27,3	30,4	31,0	31,6	32,2	32,9
Taux évolution :		11%	2%	2%	2%	2%
<b>DGF</b>	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1	28,3
Taux évolution :		0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%

=> La fin de l'autonomie financière des Départements en matière de recettes est confirmée

Secrétariat Général - Coordination des Finances - 31 octobre 2024 - DOB 2023 -

P4: 10

16

### 3 – Les orientations budgétaires 2025 : les dépenses de fonctionnement



	Projection CA					
	CA 2023	Projection 2024	2025	2026	2027	2028
DRF hors Charges de personnel	128,5	146,8	140,3	143,0	146,4	149,8
Taux évolution :	3%	14,2%	-4,4%	1,9%	2,4%	2,3%
Charges de personnel	48,1	51,1	52,3	53,3	54,4	55,5
Taux évolution :	11%	6,3%	2,2%	2,0%	2,0%	2,0%
Total DRF	176,6	197,9	192,6	196,3	200,8	205,2
Taux évolution :	5%	12,0%	-2,7%	1,9%	2,3%	2,2%

2024 ; des augmentations (+ 21,3 M€) résultant notamment de :

- Une augmentation des dépenses sociales : +9,39 M€
- Basculement de l'investissement au fonctionnement des dépenses de voirie : 2,5 M€
- dotations aux provision (CET & risques juridiques) : 3,2 M€
- Subventions exceptionnelles station : 1,2 M€
- Charges de personnel : 2,9 M€

2025 :

- Un plan de maîtrise des dépenses avec une diminution de 2,7 %

2026 et suivants :

- Une évolution par la suite à hauteur de la seule inflation (hors intérêt de la dette)

17

### 3 – Les orientations budgétaires 2025 : Prospective



Prospective établie au 22 octobre 2024 et devant être actualisée en continue

En M€	CA provisoire	BP	Projection		
	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et provisions	231,4	230,2	231,9	235,8	236,0
Dépenses réelles de fonctionnement	197,9	192,6	196,3	200,8	205,2
Contribution au déficit de l'Etat : Prélevement		4,6			
Épargne brute	33,5	33,0	35,6	33,0	30,7
Taux d'épargne brute	14,5%	14,4%	15,3%	14,1%	13,0%
Remboursements d'emprunts dette actuelle	20,1	18,5	17,3	17,1	16,1
Épargne nette	13,4	14,5	18,3	15,9	14,7

⇒ Par la limitation de la croissance des dépenses de fonctionnements, nous maintenons une épargne acceptable mais dégradée au regard des précédents exercices.

18

### 3 – Les orientations budgétaires 2025 : *Prospective*

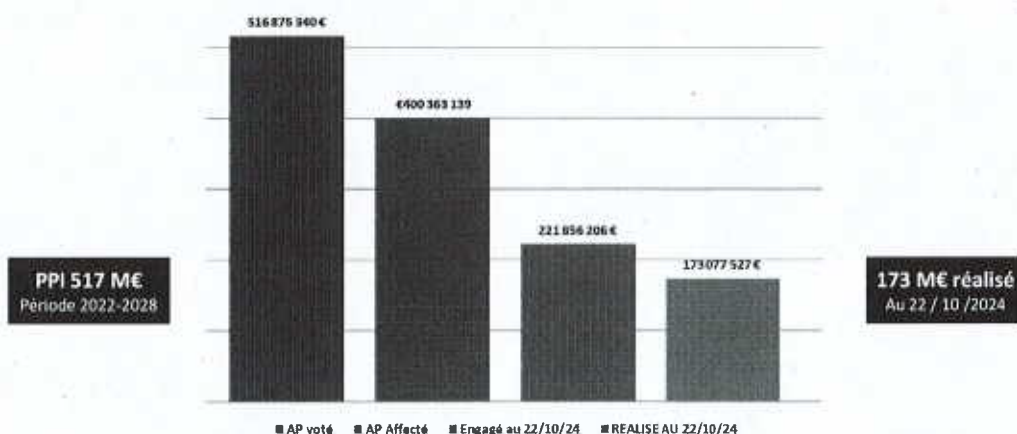
Prospective établie au 22 octobre 2024 et devant être actualisée en  
continue

En M€	CA provisoire		Projection		
	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Dépenses d'invest. hors dette (PPI)</b>	<b>73,6</b>	<b>62,0</b>	<b>76,0</b>	<b>66,4</b>	<b>63,1</b>
<b>Recettes d'invest. hors emprunt (y compris cessions d'immobilisations)</b>	<b>14,7</b>	<b>34,2</b>	<b>56,7</b>	<b>49,5</b>	<b>48,4</b>
dont FCTVA (taux corrigé Loi de Finances : 14,85 %)	5,6	6,0	5,0	6,1	3,3
Souscription nouveaux emprunts		19,3	43,2	38,9	36,0
dont Subventions (13)	5,0	7,2	4,1	2,6	3,3
dont autres (y compris cessions)	3,3	1,8	2,3	1,9	1,8
Encours de dette fin d'exercice	126,4	127,2	155,1	176,8	198,8
Taux d'endettement	54,6%	55,2%	66,9%	75,6%	84,3%
Capacité de désendettement	3,8 ans	3,8 ans	4,4 ans	5,4 ans	6,5 ans

⇒ Une politique d'investissement maintenue & conforme aux engagements initiaux qui reste néanmoins conditionnée par les décisions nationales en matière de finances publiques et qui ne pourra perdurer qu'en fonction des mesures gouvernementales des années à venir

19

### 3 – Les orientations budgétaires 2025 : *État d'exécution du PPI*



⇒ Le maintien de sa politique d'investissement avec le financement de 62M€ de crédits de paiement en 2025.

Le DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES aura ainsi réalisé sur la période 2022 – 2028 près de 460 M€ d'investissement pour son territoire (60M€ reporté en 2029 pour finaliser les opérations engagées en 2027/2028)

20

#### 4 – CONCLUSION :

##### *Le contexte d'élaboration du budget 2025*



#### - Fonctionnement :

- => Une **nouvelle diminution des recettes de fonctionnement** (-0,52%) entre 2024 et 2025 après une baisse l'année dernière de - 4,64%
- => Une **nécessaire maîtrise** de nos **dépenses de fonctionnement** pour 2025 (- 2,6%)
- => La prise en compte des différentes **contributions au redressement des finances publiques**
- => Un niveau **d'épargne brute maintenu** à 33M€

**Une nécessaire poursuite de nos efforts de gestion permettra au Département d'envisager :**

#### - Investissement :

- => Un niveau **d'investissement** qui reste important : 62M€
- => Une **stabilisation** du niveau **d'endettement**



**Hautes-Alpes**  
le département

Département des Hautes-Alpes  
Hôtel du Département  
Place Saint Arnaud - CS 66005  
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr

